



Tersen



SIGIDURS

établissement public

PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

MARCHES N°25COLDTV01

Le savoir-faire et la matière

Collecte et traitement des dépôts sauvages
sur une partie du territoire de la CARPF

Valoriser les matériaux pour
des chantiers responsables
et durables

MÉMOIRE TECHNIQUE

Ind A - Du 19-02-2025



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01

Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF





SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION	6
1.1 - OBJET DU MARCHE	7
1.1.1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE	7
1.1.2 - LES TACHES PRINCIPALES	7
1.2 - À PROPOS DE TERSEN.....	8
1.3 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT COSSON	9
1.4 - NOTRE SAVOIR FAIRE ET RETOURS D'EXPÉRIENCES.....	10
1.5 - UN ETABLISSEMENT LOCAL ET ENGAGE	15
2 - MOYENS HUMAINS DÉDIÉS À L'EXÉCUTION DU MARCHE	18
2.1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE DÉDIÉE AU MARCHÉ	19
2.1.1 - UNE EQUIPE MOBILISEE AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS.....	19
2.1.2 - UNE COLLABORATION DES L'AMONT	19
2.1.1 - LES INTERLOCUTEURS PRIVILEGES.....	20
2.1.2 - ORGANIGRAMME PREVISIONNEL	21
2.1.3 - ORGANIGRAMME DE CHANTIER.....	22
2.1.4 - GARANTIE EN TERMES DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPES.....	23
2.1.5 - SERVICES SUPPORTS	24
2.2 - COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE	25
2.2.1 - COMPÉTENCES DE CHACUN	25
2.2.2 - CURRICULUM VITAE.....	27
2.3 - LES MOYENS DE NOTRE BUREAU D'ÉTUDES.....	37
2.3.1 - MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET LOGICIELS.....	37
3 - MOYENS TECHNIQUES AFFECTES A L'EXECUTION DU MARCHE	38
3.1 - LE DEROULE DE L'OPERATION	39
3.2 - LA PROCEDURE D'INTERVENTION	40
3.3 - PRESENTATION DE L'APPLICATION INFORMATISEE : NEOCITY INTERVENTION	
41	
3.3.1 - LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	41
3.3.2 - DU SIGNALLEMENT A LA CLOTURE.....	43
3.4 - ORGANISATION OPERATIONNELLE	54



3.4.1 - LES ETAPES D'UN CHANTIER TYPE	54
3.4.2 - VISITE PRÉALABLE	55
3.4.3 - DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'UN DEVIS	56
3.4.4 - ÉTABLISSEMENT DU DEVIS	56
3.4.5 - DÉLAI D'INTERVENTION	56
3.4.6 - PÉRIODE DE PRÉPARATION	57
3.5 - PRÉPARATION DE CHANTIER	58
3.5.1 - Démarches administratives préalables.....	58
3.5.2 - RESPECT DES DÉLAIS	58
3.6 - INSTALLATION DE CHANTIER	58
3.6.1 - CLÔTURES DE CHANTIER	58
3.6.2 - PANNEAUX DE CHANTIERS	58
3.6.3 - CANTONNEMENT	58
3.6.4 - ÉLECTRICITÉ DE CHANTIER	58
3.6.5 - ALIMENTATION EN EAU	59
3.6.6 - CONSOMMATION EN ÉNERGIE	59
3.6.7 - SÉCURISATION DU SITE	59
3.6.8 - NETTOYAGE DU CHANTIER.....	59
3.7 - SÉCURISATION DE PARCELLES.....	59
3.8 - LE PARC MATÉRIEL	61
3.8.1 - POUR VOTRE MARCHE	61
3.8.2 - VÉHICULE DE LIAISONS	63
3.9 - GESTION ET SUIVI DES ÉVACUATIONS DE DÉCHETS.....	64
3.9.1 - LA CARTOGRAPHIE DE NOS SITES	64
3.9.2 - NOS ECO-TRI	64
3.9.3 - NOS CARRIÈRES	65
4 - DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE	66
4.1 - ENLEVEMENT DES DECHETS	67
4.1.1 - CHARGEMENT DE MATÉRIAUX SANS TRI PRÉALABLES	67
4.1.2 - CHARGEMENT ET TRI DES DECHETS.....	67
4.1.3 - RAMASSAGE DES DÉCHETS ÉPARS	68
4.1.4 - MÉTHODOLOGIE DANS LE CAS DE PRÉSENCE D'AMIANTE	69
4.1.5 - PROCESSUS DE RAMASSAGE MANUEL D'ÉLÉMENTS EN AMIANTE-CIMENT EN EXTERIEUR.....	70
4.1.6 - PROCESSUS DE RAMASSAGE MÉCANIQUE D'ÉLÉMENTS EN AMIANTE-CIMENT EN EXTÉRIEURE	72
4.1.7 - GESTION ET ÉLIMINATION DES DECHETS.....	73
4.1.8 - LA FACTURATION	83
4.1.9 - LE DOE	83
4.2 - SOGED : GESTION ET ÉLIMINATIONS DES DÉCHETS.....	84
4.2.1 - MOYENS PROPOSÉS POUR MAÎTRISER LA GESTION DES DECHETS DE CHANTIER	84



4.2.2 - IDENTIFICATION ET DESTINATION DES DECHETS PRODUITS	85
4.2.3 - SUIVI DE L'ÉLIMINATION DES DECHETS	87
4.2.4 - SUIVI ET CONTRÔLES	87
4.2.5 - TRAÇABILITÉ TOTALE	89
4.2.6 - MISE EN ŒUVRE DE NOTRE DEMARCHE QUALITE	92
4.3 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	93
4.3.1 - DÉMARCHE SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET PROPRETÉ	93
4.3.2 - ORGANISATION GÉNÉRALE	94
4.3.3 - CONSIGNES DE PREMIER SECOURS.....	95
4.3.4 - DESCRIPTION DES DÉMARCHES SÉCURITAIRES PROPRES AUX TRAVAUX RÉALISÉS.....	95
4.3.5 - ANALYSE DE RISQUES.....	96
4.4 - GESTION DES NUISANCES.....	96
4.4.1 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES ZONES EN TRAVAUX	96
4.4.2 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES CIRCULATIONS	97
4.4.3 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES NUISANCES SONORES.....	99
4.4.4 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES	101
4.4.5 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR	102



1 - PRÉSENTATION





1.1 - OBJET DU MARCHÉ

1.1.1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le présent marché est un **accord-cadre mono-attributaire** pour les travaux de collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la **Communauté Agglomération Roissy Pays de France (C.A.R.P.F.)**.
Ci-dessous les principales caractéristiques de votre opération.

Caractéristiques du marché		
	Objet	Travaux de collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF
	Localisation	Zones Non-Urbanisées (ZNU) et Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) relevant de l'autorité du SIGIDURS
	Durée	Conclu sur une période initiale de 1 an. Le marché est reconductible 1 fois (reconduction de 1 an) Durée maximale du contrat, toute périodes confondues, est de 2 ans
	Prix	Les prestations sont réglées par application des fixés au Bordereau des Prix Unitaires. (BPU) Les prix sont Fermes et non révisables durant le 1^{er} semestre civil d'exécution puis Révisable par application d'un coefficient Cn conformément à l'article 9.4 du CCAP $P_n = P_0 \times C_n$ » Avec pour les lignes de prix au BPU 1 à 16 et 49 $C_n = 0.15 + 0.85 \left(0.65 \times \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0.25 \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} + 0.10 \times \frac{1870_n}{1870_0} \right)$ » Avec pour les lignes de prix au BPU 17 à 48 $C_n = 0.15 + 0.85 \left(0.15 \times \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0.15 \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} + 0.60 \times \frac{CPF38.2_n}{CPF38.2_0} + 0.10 \times \frac{1870_n}{1870_0} \right)$ P_n : prix hors taxes révisé pour le semestre n. P_0 : prix de l'offre dans l'acte d'engagement. C_n : coefficient de variation des prix du semestre n. Le coefficient d'actualisation sera arrondi au millième supérieur. L'établissement des prix : février 2025

1.1.2 - LES TACHES PRINCIPALES

Le présent marché traite les travaux de tri, d'enlèvement, d'évacuation et de traitement adaptés de dépôts sauvage et ceci aux demandes d'interventions émises par les communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Dans le cadre de cette opération il est demandé de :

- » Mettre à disposition une application dématérialisée ;
- » Evaluer les dépôts sauvages : géolocalisation, nature de déchets, quantité, présence ou non de DDS ;



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

- » Nettoyer et évacuer les dépôts sauvages comportant ou non des déchets toxiques/dangereux, dont produits amiantés
- » Trier les dépôts sauvages quand cela est réalisable en fonction des caractéristiques du dépôt (nature, volume, ...)
- » Transporter et traiter les dépôts.

Conformément à l'article 2 du CCTP, le périmètre du présent marché exclut les activités :

- » De communication et pédagogie auprès du public en matière de propreté urbaine et dépôts sauvages
- » La recherche d'auteurs de dépôts sauvages
- » La verbalisation des contrevenants.

1.2 - À PROPOS DE TERSEN



Né de l'union de trois entreprises pionnières, reconnues pour leur qualité d'exécution, TERSEN est guidé depuis plus de 30 ans par une conviction forte : les déchets de chantiers et les terres inertes ou polluées sont les matériaux de demain.

De leur extraction à leur réemploi, TERSEN intègre l'ensemble des compétences travaux et environnementales nécessaires à leur transformation. Ses déchetteries ECO TRI et ses plateformes de recyclage lui confèrent un savoir-faire unique sur le territoire francilien.



TERSEN repose sur l'alliance des mots « Terre » et « Saine » que l'on retrouve phonétiquement. Ce nom traduit l'ambition de participer au développement durable et responsable des activités de construction et d'aménagement. Il incarne ainsi l'engagement de la structure et la finalité de son intervention. Le retour à une terre plus saine, préservée, est la raison d'être de cette nouvelle entité.

En donnant une nouvelle vie aux matériaux déjà exploités, TERSEN applique concrètement sa vision et engage ainsi un cercle vertueux. En tant que partenaire d'avenir, il apporte un autre regard sur le réemploi et les cycles de vies des déchets de chantier pour leur donner un avenir. Cette vision concrète et responsable a pour objectif de participer à l'élaboration d'un avenir serein pour les générations futures.

TERSEN est un acteur de référence de l'économie circulaire pour les acteurs de la construction, de l'aménagement et de l'environnement. Avec un taux annuel de valorisation de 80%, TERSEN s'engage aux côtés des acteurs qui œuvrent à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

TERSEN, C'EST LA VISION D'UNE PLANÈTE PRÉSERVÉE GRÂCE À DES DÉCHETS VALORISÉS !



1.3 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT COSSON



ÉTABLISSEMENT COSSON

	9, avenue du Beaumontaire — 95380 LOUVRES Tél. : 01 30 29 02 00 Mail : contact.louvres@tersen-env.com Forme juridique : SAS, au capital de 102 548 € SIRET : 317 896 652 00185
Entreprise	
Dirigeants	Charles DHORDAIN, en qualité de Chef d'agence
Métiers	Dépollution –Terrassement – VRD & travaux Environnementaux– Carrières et Environnement FNTF 212 – Déconstruction sélective, FNTF 216 – Dépollution avec ou sans évacuation, FNTF 756 – Traitement et réutilisation de matériaux,
Qualifications	ISO 9001, ISO 14001,
CA TERSEN	141 126 918,90 €
Effectifs	148



1.4 - NOTRE SAVOIR FAIRE ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

Nous vous présentons ci-après des chantiers que nous avons réalisés, notre entreprise profite d'une forte expérience et d'une maîtrise sur ce type de marché public de traitement de déchets.

Sur ces différents marchés, il a été indispensable d'investir et de nous équiper de moyens matériels spécifiques pour le traitement des déchets. Avec l'appui et l'assise financière du Groupe, TERSEN a su se réinventer au fil des années et diversifier ses activités afin d'offrir à nos clients une offre globale répondant à leurs besoins.



Nous possédons toute la palette des techniques, outils et moyens humains pour un projet tel que celui-ci à savoir :

- Nos propres base-vies, Fourgon de décontamination, pelles à chenilles pressurisées, balayeuse, camions, brumisateurs, ...
- Nos propres centres d'enfouissement et de tri, afin de traiter la totalité des déchets et avoir une parfaite connaissance de la législation environnementale en vigueur



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Maîtrise d'ouvrage



Ministère de l'Economie, des Finances et de la
Souveraineté Industrielle et Numérique
DDFIP94



ISDND

11 925 T

Consistance des travaux :

- Traitement, tri de l'ensemble des déchets sur la parcelle, en extérieur, dans les bâtiments, dans les galeries du Fort. (37 546 m²)
- Démolition/désamiantage pour accéder aux massifs de déchets
- Evacuation après tri sur place
- Prise en compte des contraintes environnantes le projet
- Gardiennage et mise en sécurité du site.
- Délai des travaux : 8 mois

Déchets
amiantés

5 315 T

ISDD et
Déchets
Industriel
Spéciaux

1,78 T



OPERATION

Prestation et travaux d'enlèvement des dépôts
illicites du Fort de la Redoute des Hautes
Bruyères

Maîtrise d'ouvrage



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Direction des routes d'Île-de-France



OPERATION

Evacuation et traitement des déchets du camps
et décharge illégale de COMPANS

Consistance des travaux :

- Travaux d'enlèvement de dépôts illicites au sein d'un ancien camps de Roms
- Tri, massification et évacuation des déchets
- Conditions amiante et plomb
- Gestion du trafic
- Sécurisation du chantier
- Durée des travaux : 2,5 Mois

ISDND

16 752T

MCPA

196 T



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Maîtrise d'ouvrage

**grandparis
aménagement**

OPERATION

Evacuation des déchets dans les Bâtis et Hors
Bâtis sur la ZAC de la MAISON-BLANCHE
Neuilly-sur-Seine



Consistance des travaux :

- Traitement, tri mécanique et évacuation des déchets du site
- Délai des travaux : 3 mois



ISDI

100T

ISDND

1 600 T

ISDD

10 T

MCPA

355 T



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Maîtrise d'ouvrage



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

OPERATION

Enlèvement des déchets sur ouvrages du SIAH et du Site VAL LE ROY Bonneuil-en-France



Consistance des travaux :

- Nettoyage du terrain, abattage d'arbre, débroussaillage, restauration d'écosystème terrestre
- Tri et évacuation des déchets issus des dépôts sauvages
- Gestion des espèces invasives
- Dépollution des sols avec évacuation
- Délai des travaux : 6 mois





De plus, TERSEN gagne en expérience et s'aguerrit sur des opérations étendues géographiquement grâce aux différents marchés à bon de commande de l'Ile-de-France.

Ci-dessous les marchés sur lesquels nous œuvrons actuellement :

ANNEE	MAITRE D'OUVRAGE ET MAITRE D'OEUVRE	DESIGNATION	COMMUNE	MONTANT
2023 (4 ANS)	MOA et MOE : GRAND PARIS AMENAGEMENT/EPA ORSA/SPLA-IN « PORTE SUD DU GRAND PARIS »	Sécurisation et nettoyage de parcelles et de biens mobiliers Lot 1 : Territoire Sud & Orly Lot 2 : Territoire EST Lot 3 : Territoire Nord & Ouest	ILE DE FRANCE	LOT 1 : 5 862 233€ LOT 2 : 5 862 233€ LOT 3 : 5 862 233€
2023 (4 ANS)	MOA et MOE : COMMUNAUTE D'AGGLOMARATION ROISSY PAYS DE FRANCE	Opération N°23075-23076-077 Accord-cadre de fourniture courantes et de services Nettoieement des voies, parkings, site bâtis et espaces publics de l'Agglomération Roissy Pays de France (Marché mono-attributaire) Lot 1 : Voies et espaces publics secteur SUD Lot 2 : Voies et espaces publics secteur NORD Lot 3 : Voies et espaces publics secteur EST	VAL D'OISE (95)	LOT 1 : 5 500 000€ LOT 2 : 6 000 000€ LOT 3 : 5 500 000€
2023 (4 ANS)	MOA et MOE : COMMUNAUTE D'AGGLOMARATION ROISSY PAYS DE FRANCE	Opération N°23045 048 Entretien et aménagement des voiries, parkings, et autres espaces extérieurs de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (Marché multi-attributaire) <i>Groupement COLAS/TERSEN</i> Lot 1 : Travaux d'entretien courant, préventifs et curatifs Secteur 1 Lot 4 : Travaux de rénovation, requalification et création	VAL D'OISE (95)	LOT 1 : 4 000 000€ LOT 4 : 60 000 000€

1.5 - UN ETABLISSEMENT LOCAL ET ENGAGE

Le centre travaux est localisé sur la commune de **Louvres (95380)**. La localisation de notre agence, et notre connaissance de lieux contribueront à l'efficacité de nos interventions.

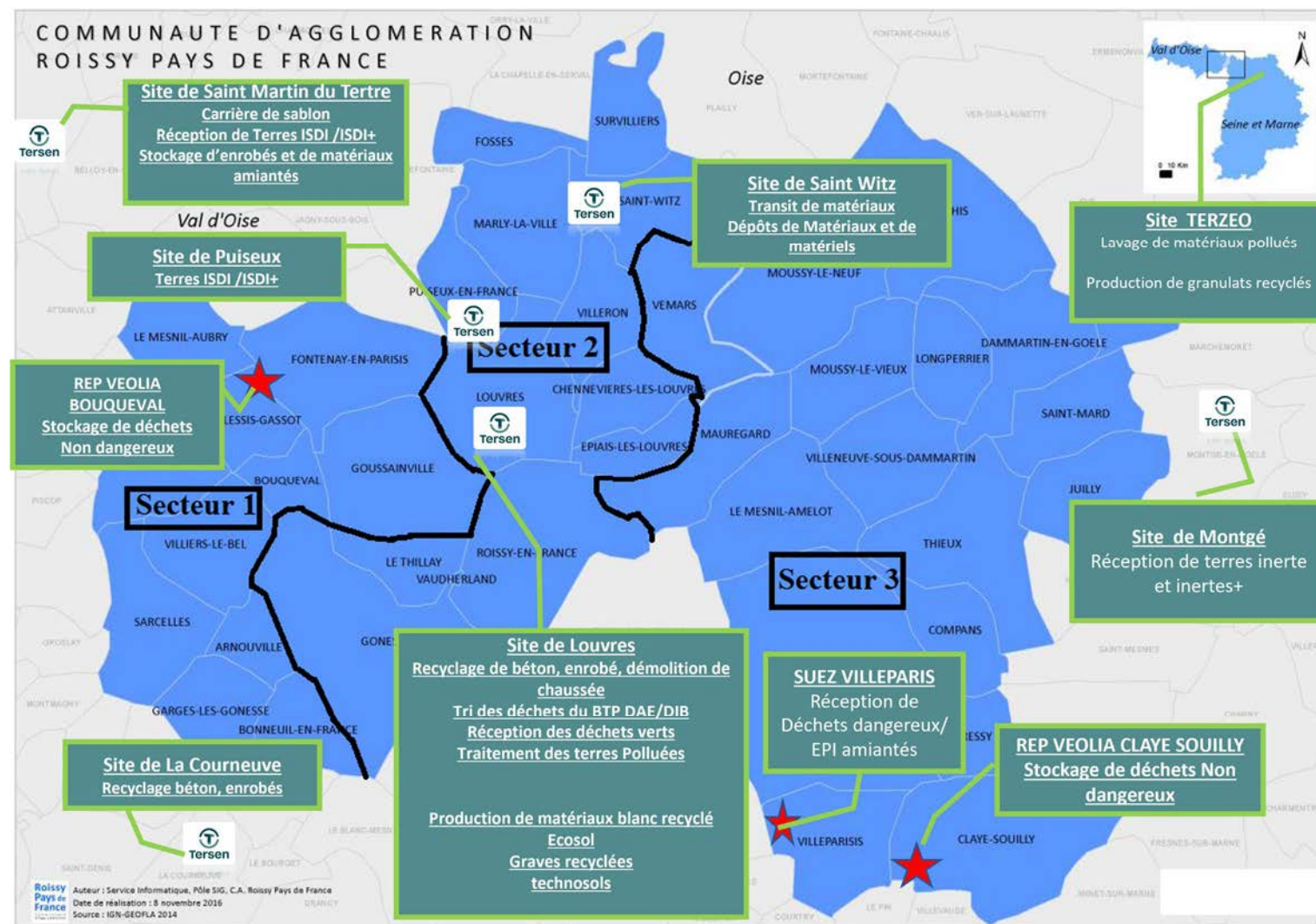
TERSEN prend conscience des contraintes des secteurs, attentes de la CARPF et SIGIDURS, et les enjeux de l'opération.



MÉMOIRE TECHNIQUE

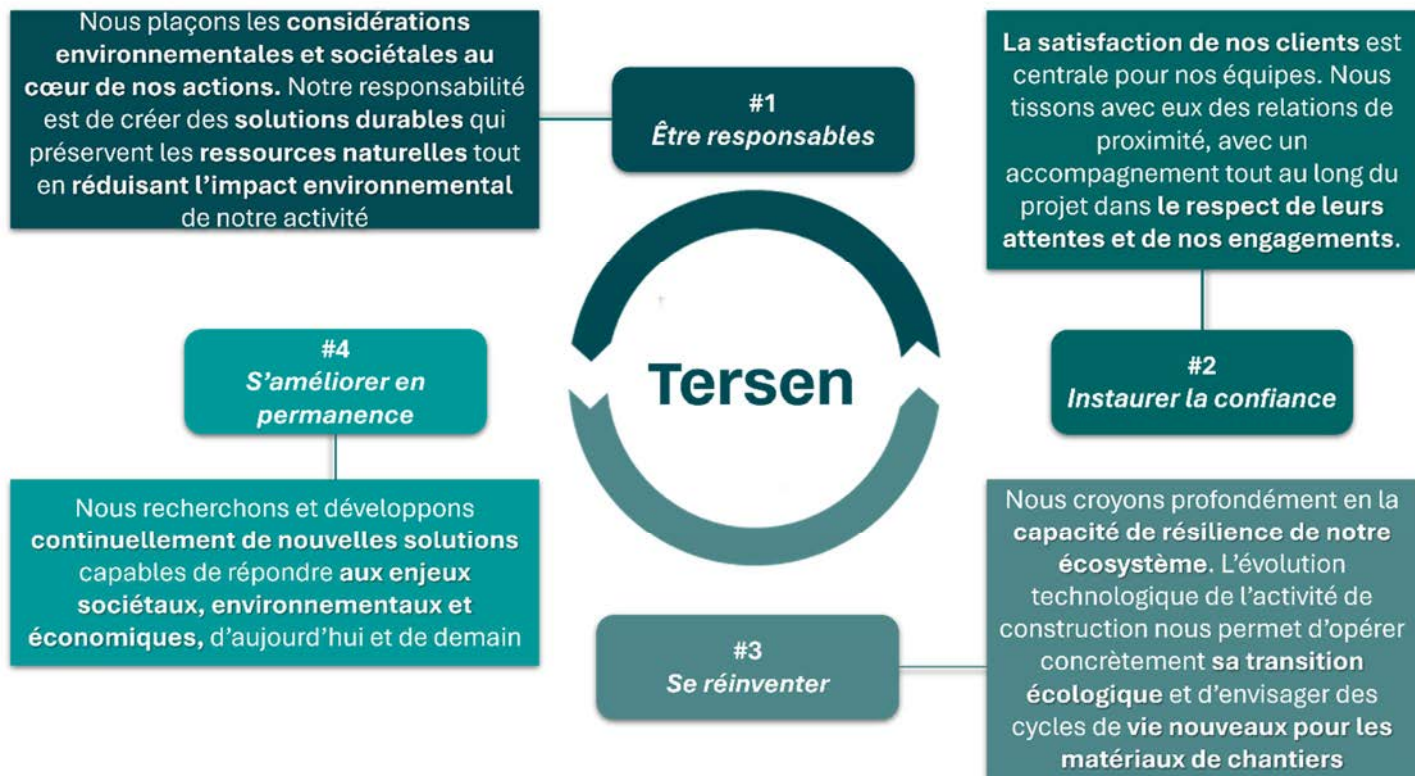
MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Nous vous présentons ci-dessous, une superposition des secteurs définis CARPF avec nos sites et les exutoires.





Nos engagements





2 - MOYENS HUMAINS DÉDIÉS À L'EXÉCUTION DU MARCHE





2.1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE DÉDIÉE AU MARCHÉ

2.1.1 - UNE EQUIPE MOBILISEE AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS

Pour TERSEN, il est naturel d'envisager la réalisation du marché dans un esprit de partenariat :

SIGIDURS, CARPF et entreprises sont des **partenaires, totalement mobilisés autour d'objectifs communs**.

- » Nous veillerons tout particulièrement à ce que **le dialogue soit permanent** entre tous les acteurs du projet, agissant en **synergie**, et élaborant ensemble :
 - **Programmation des interventions,**
 - **Principes d'exploitation du chantier,**
 - **Plans de phasage,**
 - **Dispositifs de gestion des riverains, de la circulation, etc.**

Garant de cette collaboration de partenariat, **le chef de secteur** sera **l'interlocuteur privilégié** de la maîtrise d'ouvrage.

2.1.2 - UNE COLLABORATION DES L'AMONT

Une collaboration dès l'amont : proposition de solutions répondant, cas par cas, aux contraintes et enjeux prioritaires. Cette volonté de travailler en partenariat avec tous les acteurs du projet s'illustre dès l'amont, pour apporter la meilleure réponse aux contraintes techniques et enjeux prioritaires de chaque opération.

- » **Ainsi, nos équipes savent être force de proposition, accompagner le SIGIDURS dans le choix de solutions les plus adaptées aux problématiques de chaque chantier comme :**
 - La mise en œuvre de techniques innovantes ou plus respectueuses de l'environnement,
 - Le choix de solutions techniques et méthodologies réduisant le délai global d'intervention,
 - La prise en compte du coût global de l'opération : proposition de solutions économiquement optimisées, tenant compte du coût d'investissement.

Cette adaptation au cas par cas se traduit également par **l'adaptation de nos modes opératoires** en conséquence.



2.1.1 - LES INTERLOCUTEURS PRIVILEGES

TERSEN Etablissement COSSON a choisi les interlocuteurs ci-après pour le suivi global du marché.

Monsieur Quentin RICHARD
Chef de secteur VRD & Travaux Environnementaux
☎ : 07.60.73.94.75
✉ : quentin.richard@tersen-env.com



Monsieur Baptiste RENO
Conducteur travaux
☎ : 07.62.94.94.03
✉ : baptiste.renou@tersen-env.com



Une **des clés de la réussite** d'un chantier est la qualité de sa **préparation et de la coordination** des différents acteurs du projet. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre en place une organisation dédiée, placée sous la responsabilité du **chef de secteur**, afin **d'organiser et diriger** dès l'amont les opérations de préparation et d'exécution des travaux. Le chef de secteur et le conducteur de travaux travailleront ensemble pour répondre efficacement aux attentes du marché.

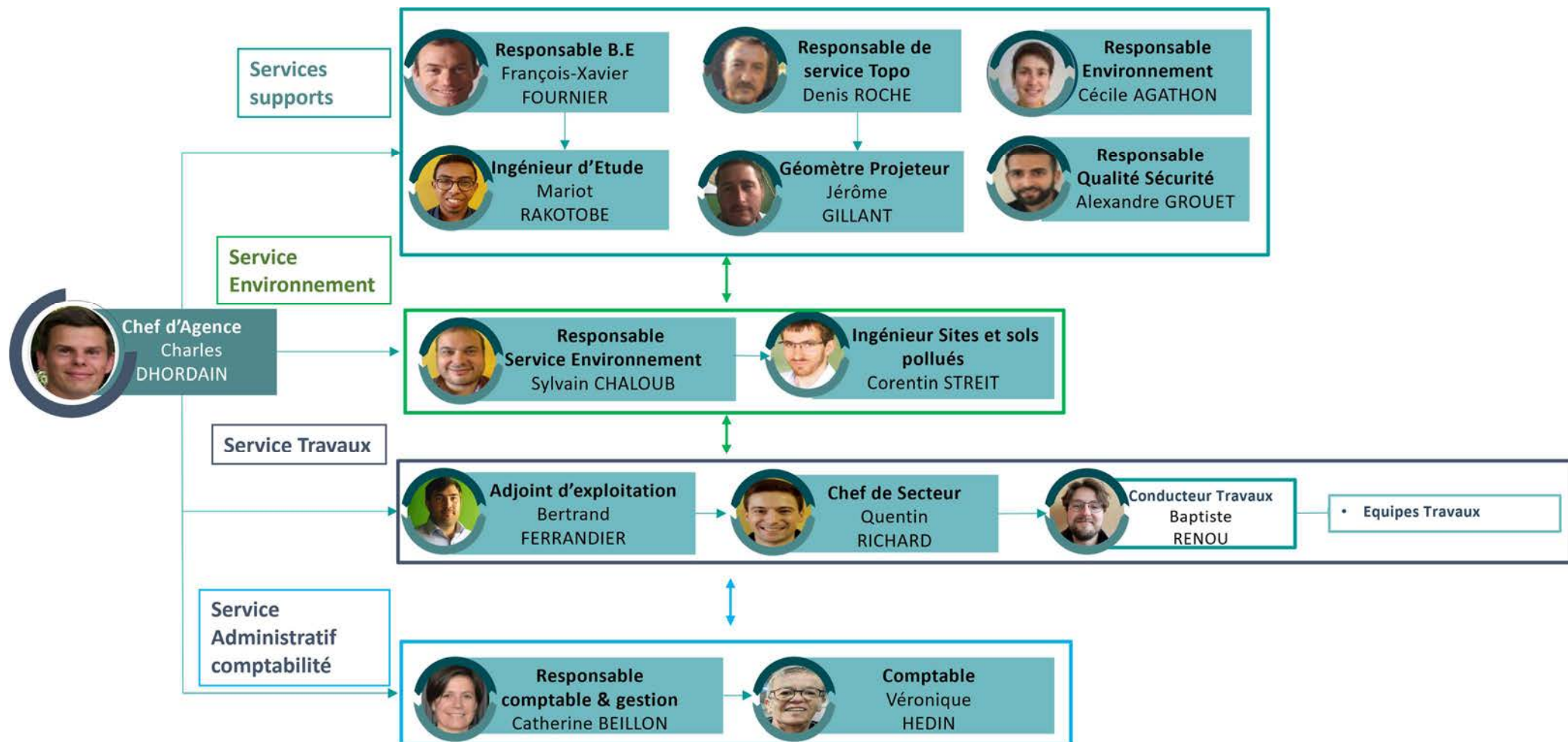
Ils seront disponibles à tout moment pour répondre aux questions et difficultés qui peuvent apparaître, et prendre les mesures adaptées.

Des réunions hebdomadaires seront mises en place pour faire le point sur les niveaux d'avancement de l'opération, les moyens mis en œuvre, ainsi que l'orientation sur les choix technique. Il aura capacité à engager le groupement sur tous les points. Une réunion de lancement sera organisée dans les 15 jours qui suivent la notification du démarrage.

Si ces personnes ne sont plus en mesure d'accomplir leur mission, pendant les périodes de congés par exemple, **nous avertirons systématiquement** le pouvoir adjudicateur dès notification de leur absence afin de permettre la poursuite de l'exécution des prestations.



2.1.2 - ORGANIGRAMME PREVISIONNEL

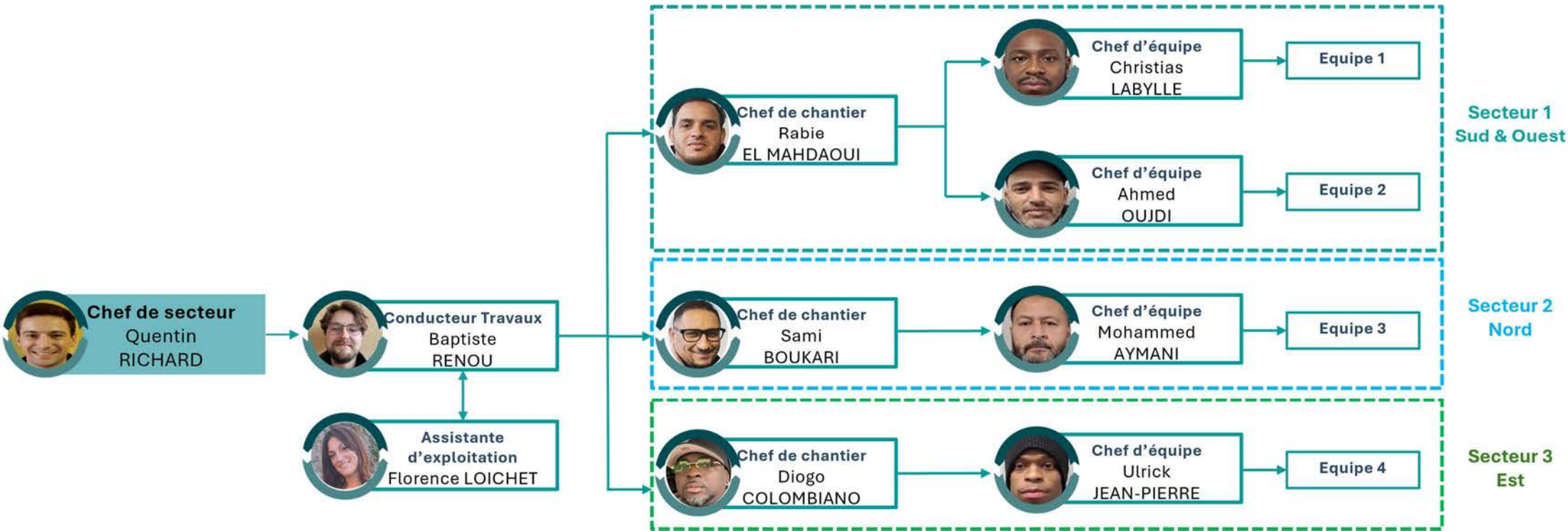


2.1.3 - ORGANIGRAMME DE CHANTIER

Grâce à notre équipe dédiée et notre expérience dans la gestion de marchés de « dépôts sauvages », nous garantissons la mise à disposition immédiate de tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des travaux qui nous seront confiés, notamment :

- Toute la logistique nécessaire : installations, brumisateurs, ... ;
- Tout personnel qualifié ;
- Tout petit matériel ;
- Tout engin équipé que ce soient des engins d'exécution ou des engins de transport ;
- Tout moyen mécanique ou manuel ;

Pour les équipes travaux, étant déjà déployées pour l'accord-cadre de nettoyage de la CARPF, nous envisageons garder les compositions en place. Ceci dans un but d'efficacité car les équipes connaissent les contraintes et sont habituées aux contextes des différents secteurs. Les effectifs seront aussi complétés en fonction des besoins spécifiques des signalements (Exemple du cas amiante : renfort avec des collaborateurs ayant une formation amiante)



Personnel pour l'amiante	
Nom, Prénom	Type
BENAZOUAOU Antar	SS4 opérateur
EL FALKI Hassan	SS4 opérateur
RICHARD Quentin	SS4 Encadrement Chantier
MULON Bruno	SS4 encadrement Chantier
PORCU Julien	SS4 encadrement Chantier
CHALHOUB Sylvain	SS3 encadrement Technique

Si besoins nous disposons d'équipes de renfort pour aider les équipes principales ci-dessus :

Equipes de renfort					
Chef de chantiers/Controleur	Chef d'équipe	Compagnons			
 Cyril DUPRESSOIR	 Robert BESOZZI	 Mustapha BOURI	 Anilton LOPES TAVARES	 Emilien GUELLERIN	 Idanahé FONSAT
 Julien PORCU	 Hassan EL FALKI	 Antar BENAZOUAOU	 Wilfrance HYPPOLITE	 José Carlos DE AZEVEDO	 Ahmed KHELIDJ



Les chefs de chantier seront en permanence présents sur le site, ils pourront être contactés à tout moment par liaison téléphonique en temps normal et en cas d'urgence.

De même, le conducteur de travaux se rendra fréquemment sur le chantier en dehors du temps consacré aux rendez-vous de chantier.

2.1.4 - GARANTIE EN TERMES DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPES

Pour permettre la réalisation des chantiers au titre du présent marché tout au long de l'année, pendant les périodes de vacances, **TERSEN s'engage à mettre à disposition**, au moins :

- » 1 conducteur de travaux,
- » 2 chefs de chantier,
- » 2 équipes complètes (compagnons à pied, chauffeurs de camions, conducteurs d'engins),
- » 1 géomètre d'exploitation pour l'implantation des ouvrages,
- » 1 responsable technique,
- » 1 correspondant qualité / sécurité / environnement.

En effet, la politique des agences en matière de gestion des congés veille à garantir en permanence la présence des 2/3 des effectifs.

Un **tableau de suivi des congés personnels** est établi par le responsable RH des agences chaque année. Ce tableau est mis à jour dès la réception d'une demande de congés validée par les chefs d'agences.

Pour les équipes, nous ferons appel aux équipes de renfort décrit ci-avant.

En ce qui concerne le responsable du marché : le numéro de téléphone dédié auquel il est disponible en permanence est transféré à la personne chargée des opérations en son absence. En complément, nous vous communiquerons aussi ses coordonnées.

Les périodes de congés seront annoncées 1 mois à l'avance et une passation sera réalisée entre les personnes concernées.

Ainsi, la continuité de la relation avec les interlocuteurs privilégiés est assurée, même en période de congés.

RÉFÉRANT	BINÔME
Quentin RICHARD	Bertrand FERRANDIER
Baptiste RENOU	Jonathan FLAMENT
Sylvain CHALHOUB	François-Xavier FOURNIER
Véronique HEDIN	Frédéric SAINT-CHELLY



2.1.5 - SERVICES SUPPORTS

Les conducteurs de travaux auront à leurs dispositions, outre les chefs de chantier et les personnels et matériels de chantier, les services supports de l'entreprise sur les sujets suivants :

SERVICES SUPPORTS	TERSEN
Chef du service Matériel	Margaux LEBLANC-TRIQUET
Chef du service Transport	Vincent BARDY
Cheffe du service Administratif	Catherine BEILLON
Chef du service environnement / ECO-TRI	Luc BOSSERT
Ingénieur structure du service technique	Armelle Dolin
Géomètre	Jerôme GILLANT
Juriste référent	Armelle FRICKERT



2.2 - COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

2.2.1 - COMPÉTENCES DE CHACUN

CHEF DE SECTEUR

Quentin RICHARD

- Interlocuteur privilégié de la Maitrise d'Ouvrage pour la gestion du marché,
- Répartir les chantiers et coordonner les activités des différentes équipes,
- S'assurer que du matériel de secours est bien disponible, en stand-by, en cas d'incident
- Assurer la transmission entre la Maitrise d'Ouvrage et les conducteurs de travaux des bons de commande et des factures,

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Baptiste RENOU

- Interlocuteur privilégié de représentant du SIGIDURS pour la préparation, l'exécution et le suivi du chantier,
- Établir les procédures et définir les méthodes d'exécution,
- Organiser les conditions d'obtention de la qualité, l'hygiène et la sécurité sur le chantier,
- Suivre et gérer les sous-traitants éventuels,
- Gérer le personnel et le matériel,
- Établir et suivre le planning d'exécution des travaux,
- Contrôle général de la bonne marche du chantier, qualité, sécurité,
- Avertir le responsable de tout incident ou non-conformité rencontrée,
- Veiller à l'application des mesures de sécurité définies,
- Veiller à l'application de la qualité (respect du PAQ),
- Établir et vérifier le contrôle interne,

SERVICE ENVIRONNEMENT

Sylvain CHALHOUB
Corentin STREIT

- Evaluation et assistance technique sur les enlèvements des dépôts
- Suivi et traçabilité des évacuations

CORRESPONDANT QSE

Alexandre GROUET
Cecile AGATHON

- Constituer le Plan d'Assurance Qualité (P.A.Q.) et le soumettre au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre,
- Diffuser le P.A.Q. et en assurer l'information auprès du personnel de chantier et des prestataires extérieurs,
- Assurer le contrôle externe en matière de qualité, en veillant à l'application des dispositions énoncées dans le P.A.Q.,
- Coordonner les actions immédiates en cas d'écart au P.A.Q. et alerter le SIGIDURS,
- Assuré en plus la mission de chargé Environnement Chantier,



CHEFS DE CHANTIER

Rabie EL MAHDAOUI
Sami BOUKARI
Diogo COLOMBIANO

- Exécuter les consignes données par le conducteur de travaux,
- Appliquer les procédures et méthodes d'exécution,
- Prendre une part d'initiative sur chantier et respecter les consignes des représentants du SIGIDURS
- Réaliser le contrôle interne des tâches réalisées avec son équipe,
- Établir et remplir le rapport de chantier,
- Assurer la traçabilité des contrôles internes,
- Réceptionner, vérifier et assurer la traçabilité des livraisons des fournisseurs,
- Gérer le personnel et le matériel mis à disposition pour la réalisation de travaux dont il a la charge,
- Avertir sa hiérarchie de tout incident ou de cas de non-conformité qu'il rencontre,
- Mettre en place et assurer la traçabilité de la gestion des déchets de chantier,

SERVICE ADMINISTRATIF/COMPTABILITE

Catherine BEILLON
Véronique HEDIN

- Gestion et contrôle administratif global du marché
- Suivi des bons de commandes et de la facturation



2.2.2 - CURRICULUM VITAE



Charles DHORDAIN

Tél : +33 (0)7 61 52 61 11

Email : charles.dhordain@tersen-env.com

Année de naissance : 1987

Nationalité : Française

Dans la profession depuis : 2011



CHEF D'AGENCE

FORMATION

- ✓ 2008 - 2010 : École d'ingénieur à H.E.I (Hautes Etudes d'Ingénieur) à Lille (59)
- ✓ 2006 - 2007 : 2 années de Licence Science pour l'Ingénieur à Lille (59)
- ✓ Formation AIPR « Encadrement »

POSTES OCCUPÉS

- ✓ **2024 (mars) à aujourd'hui** : Chef d'agence TERSEN – Etablissement COSSON (95)
- ✓ 2020 - 2024 (février) : Chef d'agence Colas Bonneuil-sur-Marne (94)
- ✓ 2020 : Adjoint d'exploitation – Colas Île-Saint-Denis (93)
- ✓ 2018 - 2020 : Chef de Secteur 95 – Colas Île-Saint-Denis (93)
- ✓ 2017 : Conducteur de Travaux – Gennevilliers (92)
- ✓ 2013 - 2016 : Conducteur de Travaux – Lille (59)
- ✓ 2012 - 2013 : Conducteur de Travaux – Bourges (18)
- ✓ 2011 : Chef de chantier – Mont-de-Marsan, Châlons-en-Champagne, Ham et Bourges

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- ✓ **2024 : MINISTÈRES SOCIAUX – MALAKOFF** – Construction du second grand site de l'Administration Centrale (924 968 €)
- ✓ **2023 - 2024 : DDFIP94 – VILLEJUIF** – Travaux d'enlèvement des dépôts illicites du Fort de la Redoute des Hautes Bruyères (2 416 000 €)
- ✓ **2022 – 2024 : BATEG – PARIS 13^{ème}** - Construction d'un ensemble immobilier – Zac Paris Rive Gauche – Bld de l'Hôpital – Ilots A7/A8A (17 957 353 €)
- ✓ **2020 : CD92 – Porte de Clichy** – Réaménagement du Carrefour RD19-RD1911-RD912 (850 000 €)
- ✓ **2020 - 2021 : ADP LE BOURGET** – Bail Voirie (500 000 €)
- ✓ **2020 : PARIS LA DEFENSE** – Réalisation des abords de la tour Trinity (92) (2 500 000 €)
- ✓ **2019 : SAFRAN** – Réalisation d'un parking de 20 000 m² à Vélizy (78) (1 200 000 €)
- ✓ **2019 : SPLA** – Création de la ZAC Chaussée Puiseux (95) – (3 500 000 €)
- ✓ **2018 : GPA** - Aménagement et création ZAC de la Butte aux Bergers à Louvres (3 000 000 €)
- ✓ **2018 : IN'LI** : Aménagement des abords du quartier Rue des Violettes à Argenteuil (95) – (1 500 000 €)
- ✓ **2017 : CD92** – Réfection étanchéité et structure d'un Pont à Levallois - Perret – (1 150 000 €)



Bertrand FERRANDIER

Tél : +33 (0)6 63 06 77 10

Email : bertrand.ferrandier@tersen-env.com

Année de naissance : 1980

Nationalité : Française

Dans la profession depuis : 2006



CHARGE D'ETUDES

FORMATION

Ingénieur ESTP, promotion IG 2006

POSTES OCCUPÉS

Depuis 2018 : Société COSSON – Adjoint / Responsable d'Exploitation

- Pilotage et encadrement des secteurs Terrassement et VRD de l'agence
- Chef de secteur Terrassement de 2018 à 2021
- Pilotage du service Transport de l'agence

2009-2018 : Groupe COLAS

- Chef de secteur VRD à l'agence de COLAS Conflans St Honorine (78) de 2015 à 2018
- Conducteur de travaux VRD et Terrassement à l'agence COLAS de Conflans St Honorine (78) de 2013 à 2015
- Conducteur de travaux VRD et Terrassement à l'agence COLAS de Val de Reuil (27)

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Travaux de Terrassement : Réalisation du Golf International de Roissy

- Terrassements généraux (700 000 m³)
- Pilotage du groupement

Travaux de dépollution et traitement de déchets

- DIRIF - Tri et revalorisation de déchets de dépôts sauvages à Compans : 20 000T
- SIAH - Tri et revalorisation de déchets de dépôts sauvages à Corbeille Essonne : 5 000T

Travaux de VRD

- Aménagements Urbains
- Résidentialisation Bailleur sociaux
- Plateforme logistique



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF



Quentin RICHARD

Tél : 07 60 73 94 75

Année de naissance : 1990

Nationalité : Française

Dans la profession depuis : 2014



CHEF DE SECTEUR VRD/ TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX

FORMATION

2014 : Diplôme d'ingénieur généraliste – Ecole des Mines de Douai

POSTES OCCUPÉS

Depuis Novembre 2021 : **TERSEN Ets. COSSON** – Chef de Secteur Travaux Environnementaux

2021 : **COLAS Ets. Les Pavillons sous Bois** - Conducteur de Travaux Principal

2016 - 2020 : **COLAS Ets. Les Pavillons sous Bois** - Conducteur de Travaux

2014 - 2016 : **COLAS France** - Conducteur de Travaux - Tour de France

PRINCIPALES RÉALISATIONS

BAIL DE ROISSY-EN-FRANCE – Accord cadre de travaux pour le marché travaux de voiries et réseaux divers sur la ville de ROISSY-EN-France

GRAND PARIS AMENAGEMENT – Accord cadre de travaux pour la Sécurisation et nettoyage terrains EPA ORSA (durée du marché 1an + 3 reconductions de 1 an)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE (CARPF) – Accord cadre travaux pour le nettoyage des voies, parkings, sites bâtis et espaces publics de la CARPF (Lot 1/Lot 2/Lot 3)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE (CARPF) – Accord cadre travaux pour l'entretien et aménagement des voiries, parkings et autres espaces extérieurs de la CARPF (Lot 1/Lot 2/Lot 3 / Lot 4 – Marché subséquent). Co-traitant COLAS

GRAND PARIS GRAND EST – Création d'une déchèterie, recyclerie, d'un dépôt communal et d'une voirie communale – NEUILLY SUR MARNE (93) 4,3 M€

TRANSDEV - CREATION DE PARKINGS BUS – SAINT GRATIEN. (95) – 0,5 M€

BUSSY SAINT GEORGES - GROUPE SCOLAIRE N°10 DE BUSSY SAINT GEORGES (77) – 1,0 M€

PAVILLONS SOUS BOIS – Bail d'entretien – Les Pavillons sous Bois – 0,8 M€

NEUILLY SUR MARNE – REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU 8 MAI 1945 – NEUILLY SUR MARNE (93) – 1,8 M€

CAPVM - REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE – ROISSY EN BRIE (77) – 0,5 M€

CAPVM - REQUALIFICATION DU RD10p à TORCY (77) – 1,6 M€

GPSO - AMENAGEMENTS URBAINS DE LA ZAC SEGUIN – BOULOGNE BILLANCOURT (91) – 4,5 M€

BORDEAUX METROPOLE - REAMENAGEMENT DE LA PLACE MEYNARD - BORDEAUX (33) – 7 M€



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF



Baptiste RENO

Tél : +33 (0)7 62 94 94 03
Email : baptiste.renou@tersen-env.com
Année de naissance : 1997
Nationalité : Française
Dans la profession depuis : 9 ans



Conducteur de travaux

FORMATION

Master directeur de travaux

POSTES OCCUPÉS

- 2022 - 2023** : alternant conducteur de travaux COSSON
- 2023** : Tour de région colas agence de Aulnay-Sous-Bois
- 2023 - 2024** : Conducteur de Travaux TERSEN Etablissement

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Saint-witz – Création de la maison de l'enfance à Saint-Witz

- Réalisation des aménagements des espaces extérieurs : Marché subdivisé en 3 lots – Pilotage du groupement d'entreprise
 - Lot 01B : VRD – TERSEN établissement COSSON (Mandataire du groupement)
 - Lot 02B : Clôtures et portails – MACEV (Cotraitant)
 - Lot 03B : Espaces Verts – VERTIGE (Cotraitant)

Goussainville – Refonte plaine de sports & Loisirs Jean Moulin

- Travaux de voirie, assainissement et revêtements qualitatifs
- Installation d'un module sanitaire et Loge
- Réalisation des aménagements paysagers en coordination avec lot Espace vert
- Préparation de support et Travaux de génie civil pour le lot Equipement Ludique et sportif
- Création des cheminements de réseaux pour Eclairage et Electricité

CARPF – Accord-cadre de fourniture et service pour le nettoyage des voies, sites bâtis et espaces publics de l'agglomération Roissy Pays de France

- LOT 01 : voie et espaces publics secteur SUD de la CARPF
- LOT 02 : voie et espaces publics secteur NORD de la CARPF
- LOT 03 : voie et espaces publics secteur EST de la CARPF

Roissy-En-France – Travaux de voirie et réseaux divers pour création d'un parking privé -Rue Houdart

Bondy – Travaux de voirie/réseaux divers pour la viabilisation de base vie - SNCF



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF



Sylvain CHALHOUB

Tél : +33 (0)7 64 79 01 97

Email : sylvain.chalhoub@tersen-env.com

Année de naissance : 1980

Nationalité : Française

Dans la profession depuis : 2004

CHEF DE SERVICE DEPOLLUTION

FORMATION

M2 - Institut Supérieur de l'Environnement (Promotion 2003)

M2 - Ecole Supérieure de Commerce de Paris ESCP (Promotion 2020)

POSTES OCCUPÉS

Depuis Août 2021 : TERSEN - Chef de Service Dépollution

Décembre 2020 à juillet 2021 : PICHETA (Pierrelaye) – Chef de secteur Matériaux et Environnement (12 M€/an)

Mai 2010 à Novembre 2020 : SMTP – Directeur de Travaux Terrassement dépollution Infrastructures (15-20 M€/an)

Janvier 2006 à Mars 2010 : SOLER Environnement – Chef de Projet Sites et Sols pollués, responsable d'antenne PACA

janvier 2004 à Janvier 2006 : SOLER Environnement – Ingénieur d'Etude Sites et Sols pollués

PRINCIPALES RÉALISATIONS

TERSEN : Supervision technique et financière des Etudes et Travaux de dépollution (marchés publics et privés) et des problématiques de qualité sur les sujets matériaux (Terres, enrobés, production de matériaux recyclés)

TERSEN PICHETA : Responsable d'Exploitation de 6 Plateformes de Tri des déchets du BTP, Négocier de matériaux et Production de béton concassés.

Prise d'Affaires et Gestion contractuelle de Marchés Publics.

Participation technique à la création d'une Plateforme de Production de Terres Fertiles.

LA GARENNE COLOMBES- Terrassement Dépollution d'un terrain PSA dans le cadre de la procédure Tiers demandeur – Gestion de terres radioactives (Radioactivité naturelle renforcée) et de déchets amiantés - 12M€

ISSY LES MOULINEAUX – Terrassement gestion des déblais pollués et dépollution d'une source résiduelle en hydrocarbures par ISCO (Oxydation chimique in situ par Injection) - 10M €

AEROPORT D'ORLY – Terrassement Dépollution du projet RPD1, Traitement par BIOTERTRE (Kérozène) dans la PCZSAR - 4 M€

ROSNY SOUS BOIS – RATP terrassement de 1.6 km en tranchée couverte 150000m3 de déblais, 50000m3 de remblais, réalisation de remblais renforcés et de drains - la Boucle de Rosny- Ligne 11 - 6.6M€

PANTIN – Terrassement et Dépollution. Evacuation de 52 000 t de terres polluées par voie Fluviale - 5 M€

PUTEAUX - Maitrise d'œuvre d'Exécution pour la dépollution de la nappe par Air Sparging (Trichloroéthylène)

CACHAN – Maitrise d'œuvre d'Exécution pour la dépollution de la nappe de la Bièvre par Stripping (COHV et Chrome VI)

MARSEILLE – Diagnostic de pollution du projet EUROMED Center



Corentin STREIT

Tél : +33 (0)6 42 12 25 14

Email : corentin.streit@tersen-env.fr

Année de naissance : 1993

Nationalité : Française

Dans la profession depuis : 2018



INGENIEUR SITES ET SOLS POLLUES

FORMATION

Polytech Paris-Sorbonne (75) – **Diplôme d'ingénieur en Sciences de la Terre**

Lycée Henri Poincaré (54) – **Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles**

POSTES OCCUPÉS

2018 à ce jour : Société COSSON – Ingénieur Sites et Sols Pollués

- Supervision des chantiers dans leurs phases d'exécution ;
- Dimensionnement des pollutions dans le cadre de chantiers de terrassement, détermination du mode de gestion des terres polluées (criblage, traitement sur site, évacuation hors site, ...) et optimisation des coûts (confinement, transport fluvial, ...). Interlocuteur des filières d'enfouissement et de traitement, en France et à l'étranger ;
- Réalisation de diagnostics complémentaires.

2017 : Cabinet d'Expertise CPA-Experts (75) – Sinistres environnementaux et opérations de dépollution

PRINCIPALES RÉALISATIONS

ISSY LES MOULINEAUX – ACE PROMOTION : Terrassement (44 000 m³) et dépollution (5 000 T ISDND/BIO et 7 700 m³ d'ISDI TS/ISDIx3)

LE PLESSIS-ROBINSON – MBDA : Terrassements (40 000 m³) et dépollution (3 300 T ISDND, 9 300 m³ ISDIx3 et 2 700 m³ ISDI TS)

ARCUEIL – SNC PARIS SUD JM : Terrassements (25 000 m³) et dépollution (2 400 T ISDND, 500 m³ ISDIx3 et 11 000 m³ ISDI TS)

CHAMPIGNY-SUR-MARNE – SGP : Terrassements (450 000 m³) et dépollution (ISDND, ISDIx3, ISDI TS et ISDI) ; Etudes, suivi des évacuations et des mailles sur chantier.



François-Xavier FOURNIER

Tél : +33 (0)6 98 02 06 62

Email : francoisxavier.fournier@tersen-env.com

Année de naissance : 1972

Nationalité : Française

Dans la profession depuis : 1999



RESPONSABLE BUREAU D'ETUDE VRD

FORMATION

Maitrise de Génie Civil et Infrastructures, Travaux Publics – Université d'Artois (1996-1999)

POSTES OCCUPÉS

Depuis juillet 2024 à ce jour : TERSEN Etablissement COSSON - Responsable Bureau d'Etudes

Mars 2020 à juin 2024 : COLAS France Agence Champigny/AULNAY - Responsable Bureau d'Etudes

Janvier 2019 à février 2020 : COLAS IDFN – Responsable Cellule Etude et Méthodes

Novembre 2008 à février 2017 : COLAS Agence Chaumes en Brie – Responsable Bureau d'Etudes

Mars 2003 à octobre 2008 : COLAS Agence Bonneuil sur Marne – Chargé d'Etudes

Mai 2001 à février 2003 : COLAS Agence Bonneuil sur Marne – Chef de chantier

Septembre 1999 à avril 2001 : COLAS Agence Bonneuil sur Marne – Répartiteur matériel



Mariot RAKOTOBÉ

Tél : +33 (0)6 99 26 19 36

Email : mariot.rakotobe@tersen-env.fr

Année de naissance : 1992

Nationalité : Malgache

Dans la profession depuis : 2019



INGENIEUR ETUDES PRIX

FORMATION

Université de Cergy Pontoise (95) – **Master Génie Civil (spécialité Travaux Publics)**

Université d'Artois à Béthune (64) – **Licence Génie Civil**

Institut Supérieur de Technologie – **BTS : Construction Civil et Infrastructure - Madagascar**

POSTES OCCUPÉS

2020 à ce jour : TERSEN-ETABLISSEMENT COSSON – Ingénieur études de prix

2019 à 2020 : TERSEN-ETABLISSEMENT COSSON – TOUR DE REGION

1^{ère} Etape Chantier : Assistant conducteur travaux – COSSON (janvier-juillet 2019)

-Travaux entretien du réseaux assainissement dans le Secteur du SIAH (95)

-Aménagement de parking FEDEX (Roissy-En-France)

-CDG EXPRESS-ZONE F (Mitry-Mory)

2^{ème} Etape Bureau : Assistant chargé d'étude de prix :

- COSSON (juillet -Octobre 2019)
- COLAS Montlhéry (Octobre 2019- janvier 2020)

2018 (4 mois-stage) : COLAS Gennevilliers PARIS OUEST - Assistant chargé Etude de Prix

PRINCIPALES ETUDES REALISEES

ROISSY EN FRANCE : Requalification de la place du Pays de France et ses abords (1,48 millions €)

PERSAN : Construction d'un centre opérationnel Bus – KEOLIS (2,34 millions €)

SAINT-WITZ : Aménagement d'une zone d'activité – Lot 1 VRD (1,89 millions €)

GOUSSAINVILLE : Refonte Plaine de Sport & Loisirs Jean Moulin (728 k€)

DAMMARTIN EN GOELLE/LOUVRES : Adaptation d'un dépôt bus à une flotte de véhicule GNC (940 k€)

SAINT-WITZ : Création de la Maison de l'enfance Lot 01B -Lot 02B – Lot 03B (1,37 millions €)

ROISSY EN FRANCE : Construction de bâtiments d'activité- Zac de la demi-Lune PARC MAIL (1,6 millions €)

ROISSY EN FRANCE : Accord cadre pour le marché de travaux de voirie et réseaux divers (Montant annuel minimum : 150K € montant annuel maximum 1,59 millions €)

ROISSY EN FRANCE : Aménagement de la ZAC ROISSY SUD -Secteur **Nord** et Av Charles De Gaulles (2,25 millions €)

ROISSY EN FRANCE : Aménagement de la ZAC ROISSY SUD -Secteur **SUD** et Av Charles De Gaulles (1,61 millions €)

ROISSY EN FRANCE : Aménagement de l'entrée du site de FEDEX (1,55 millions €)

ROISSY EN FRANCE : Construction de bâtiments d'activités -Lot 1 VRD (1,33 millions €)



GROUET Alexandre

Tél : 07 60 03 12 30

Année de naissance : 1989

Nationalité : Française

Agence : Colas territoire IDFN

Dans la profession depuis : 2012



RESPONSABLE QUALITE – SECURITE – ENVIRONNEMENT

FORMATIONS

- ✓ 2010-2012 : Master Environnement Santé et Management de projet – UM1 – Montpellier
- ✓ 2009-2010 : Licence 3 – Ingénierie de la santé – UM1 – Montpellier
- ✓ 2007-2009 : DUT – Génie Biologique Option Analyses biologiques et biochimiques – IUT de Montpellier

POSTE OCCUPÉ

- ✓ 2019 : Colas Territoire IDFN
- ✓ 2016 – 2019 : Consultant QSE – Aptiskills – Clients : Bouygues TP, Nuvia Structures, Eiffage Fondations, Leon Grosse, GRS Valtech,...
- ✓ 2015 : Coordinateur HSE – Greatbatch Medical
- ✓ 2012 – 2014 : Chargé de projet HSE – THESE Conseil

PRINCIPALES REALISATIONS

- ✓ Animation QSE (Chantiers, formations, audits)
- ✓ Evaluations de risque (document unique/Environnementale)
- ✓ Systèmes de management de la Santé/Sécurité au travail et de l'environnement
- ✓ Reporting des performances S/E
- ✓ Dossiers ICPE
- ✓ Analyse d'accident du travail/ presque accidents et mise en place d'actions correctives/préventives
- ✓ Formation, information et sensibilisation du personnel à tous niveaux

CHANTIERS PARTICULIERS

- ✓ Chantier Metro 15 Sud – Paris : Fondations gares et puits de secours
- ✓ Chantier EOLE – Paris : Tunnelier, GC gares
- ✓ Chantiers Connekt – Centrale Nucléaire du Blayais : gros VRD
- ✓ Chantier de dépollution d'un dépôt pétrolier TOTAL – Ivry /Seine



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF



INGENIEUR ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Siège de MAGNY-LES-HAMEAUX

Dans la profession depuis 2000

Cécile AGATHON



EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis novembre 2022

- COLAS Territoire Île-de-France Normandie
Ingénieur Environnement

2020 – 2022

- SADE CGTH
Animatrice Développement Durable - Département Développement Durable

2011 – 2020

- Veolia R&I
Chercheur confirmé - Pôle Matériaux Appliqués aux Technologies

2008 – 2010

- Veolia R&I
Chercheur - Pôle Procédés Chimiques



CURSUS DE FORMATION

➤ 2006 – 2007

Diplôme de Mastère Spécialisé en management de l'innovation technologique dans les agro-activités et les bio-industries, INA-PG, Paris et Reims

➤ 1999

Diplôme Ingénieur généraliste, option Génie Chimique et Bio-Industries, Ecole H.E.I., Lille



RÉALISATIONS & COMPÉTENCES

- Facilitatrice Fresque du Climat et Atelier 2T
- Gestion des aspects réglementaires (ICPE) et support aux agences travaux (réponses aux AO) pour la filiale TERSEN
- Utilisation d'appareils de caractérisation (HIROX, MEB, IR, DSC, duromètre)
- Valorisation des déblais de chantiers SADE : Lancement et développement d'une plateforme de recyclage (Bièvres, 91 - ICPE, traçabilité, HSE)
- Etude en laboratoire du comportement rhéologique des boues de STEP
- Connaissance des matériaux : minéraux, composites renforcés en fibres de carbone, plastiques, déchets amiantés, boues de STEP, terres de décantation
- Présentation publique d'un article de rhéologie au congrès GFR

COLAS France – Territoire Île-de-France - Normandie

✉ Siège de MAGNY LES HAMEAUX

2 Rue Jean Mermoz

78114 MAGNY-LES-HAMEAUX

✉ cecile.agathon@colas.com

☎ 06 99 80 25 78



2.3 - LES MOYENS DE NOTRE BUREAU D'ÉTUDES

2.3.1 - MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET LOGICIELS



Mensura
Version 12



	UNITES
MOYENS TOPOGRAPHIQUES	
Station Théodolite robotisée Leica TS15P5-R400	1
Station Théodolite robotisée Leica TS16-R500	1
GPS Leica GS08 + Réseau Orphéon	1
GPS Leica ICON ICG70T + Réseau SATINFO	5
MOYENS INFORMATIQUE	
Traceur multifonction (scan-traceur-copieur) T3500 HP	1
Coupeuse de plans longueur 150 cm	1
Plieuse de plans électrique OCE 940	1
LOGICIEL ETUDES DE PRIX	
KEPLER	9
LOGICIELS DE CONCEPTION VRD	
Logiciels de dessin AUTOCAD – version 2024	10
Applicatifs de dessin COVADIS version 18.0	10
Logiciels de conception MENSURA Genius version 12	10
EQUIPE DU BUREAU D'ETUDES / GEOMETRES	
Assistante Bureau d'Etudes : Marguerite VAN BURK	1
Cadres Bureau d'études :	7
François-Xavier FOURNIER – Responsable Bureau d'Etude	
Arnaud GUERIN – Cadre Etudes Terrassements/Dépollution	
Emeline TKACZUK – Cadre Etudes Terrassements/Dépollution/VRD	
Mariot RAKOTOBE - Ingénieur Etudes VRD	
Sylvain CHALHOUB – Responsable Dépollution	
Jennifer PEAQUIN – Dépollution environnement	
Corentin STREIT – Cadre dépollution	
Cellule topographique :	4
Denis ROCHES – Responsable cellule Topographique	
Jérôme GILANT – Géomètre Projeteur	
Bruno LEAO – Géomètre projeteur	
Ludovic THERY – Géomètre topographe	



3 - MOYENS TECHNIQUES AFFECTES A L'EXECUTION DU MARCHE





3.1 - LE DEROULE DE L'OPERATION

Nous avons bien compris que le marché sera traité selon 2 dispositions :

- » Une première approche dite opération « COUP DE PROPRE »
- » Et ensuite, les prestations courantes du marché par émission d'ordre de service

Opération COUP DE PROPRE

En effet, les pièces du DCE présentent l'état des lieux des dépôts sauvage effectué en mars 2024 sur les ZAE et ZNU de la CARPF.

Une mise à jour de cet état est prévue en 2025, et ce qui permettra au SIGIDURS de calibrer la base de données des dépôts sauvages sur les ZAE et ZNU de la CARPF.

La prestation d'évaluation n'est, à ce stade, pas demandée au titulaire.

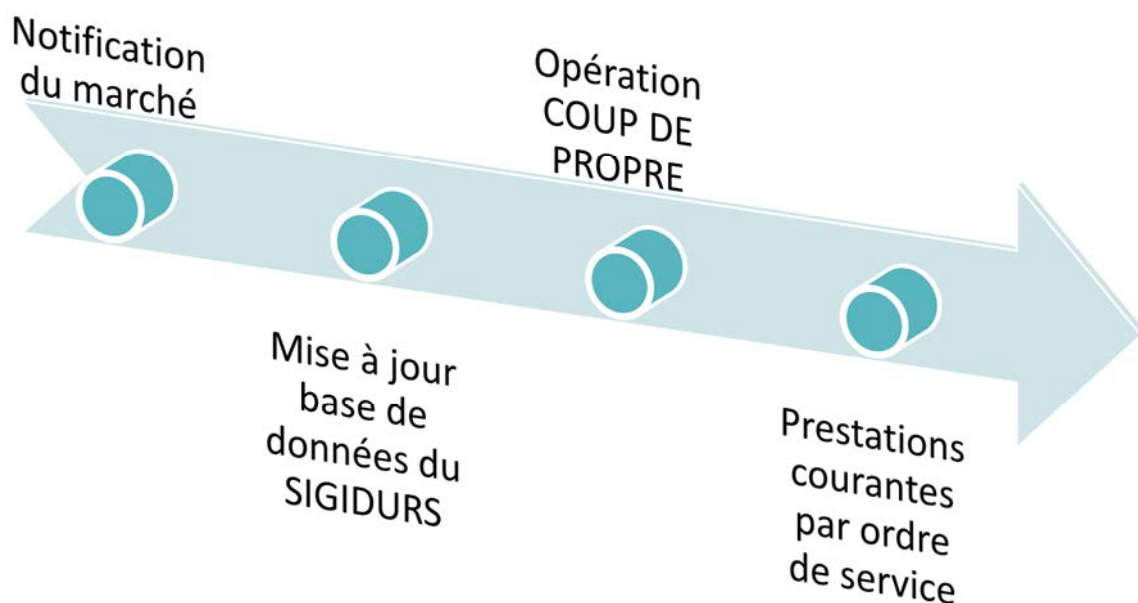
Une fois la base de données faite, elle est transmise au titulaire afin d'effectuer les prestations d'enlèvement, d'évacuation, de tri des déchets et de traitement des dépôts sauvages.

Si TERSEN est attributaire du marché, nous disposerons **d'un délai maximum de 3 mois** à partir de la transmission de la base de données pour effectuer les prestations qui y sont inscrites.

Les équipes et moyens mis en œuvre seront dimensionnés en fonction des besoins et spécificités propres à cette opération.

Prestation par ordre de service

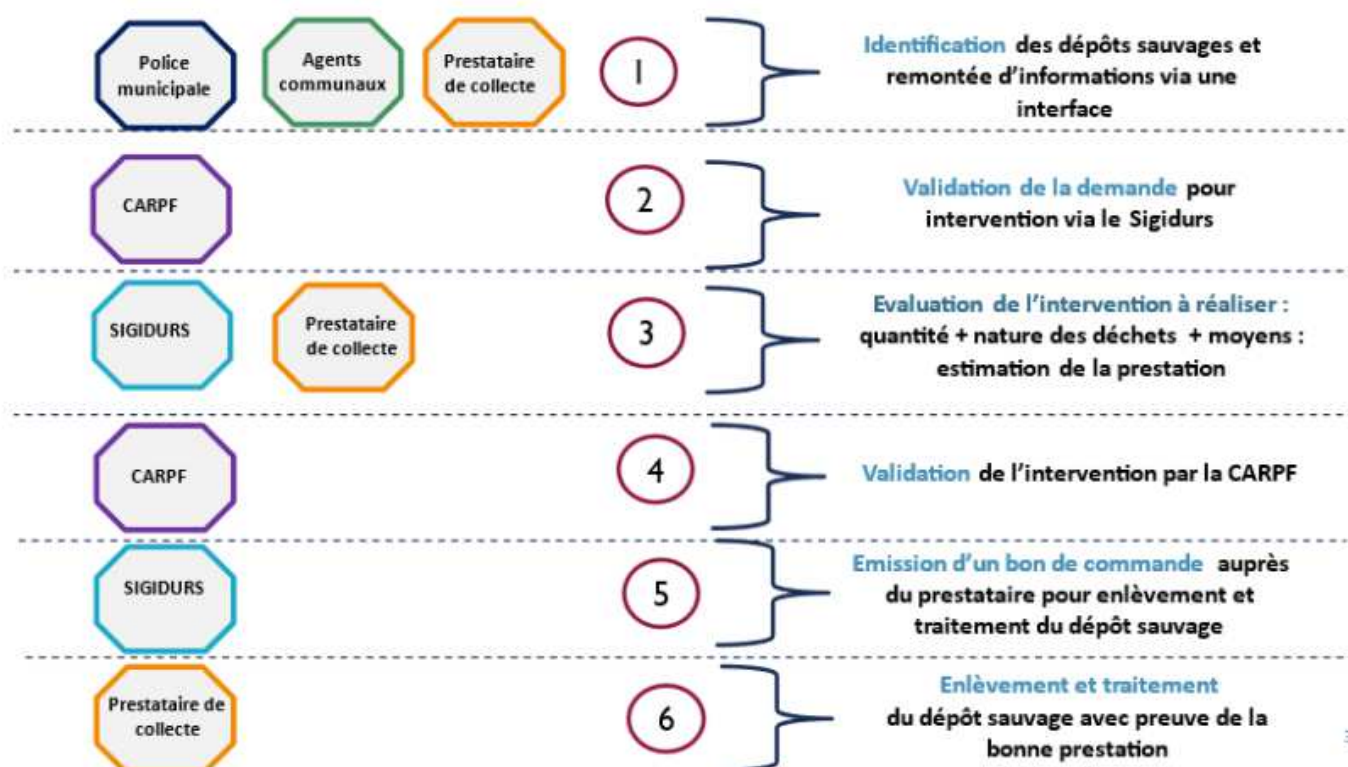
Les prestations par ordre de service concerneront les travaux courants du marché notamment l'enlèvement ponctuelle des dépôts sauvage. Le chapitre qui suit présente l'organisation proposée par TERSEN pour mener à bien votre marché.





3.2 - LA PROCEDURE D'INTERVENTION

Conformément aux demandes du marché, la procédure pour l'enlèvement d'un dépôt sauvage se déroule en 6 étapes.



Conformément à l'article 4 et 9 : les étapes doivent être effectuées via une plateforme informatique. TERSEN vous propose l'application **NEOCITY Intervention** pour répondre à cette attente



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

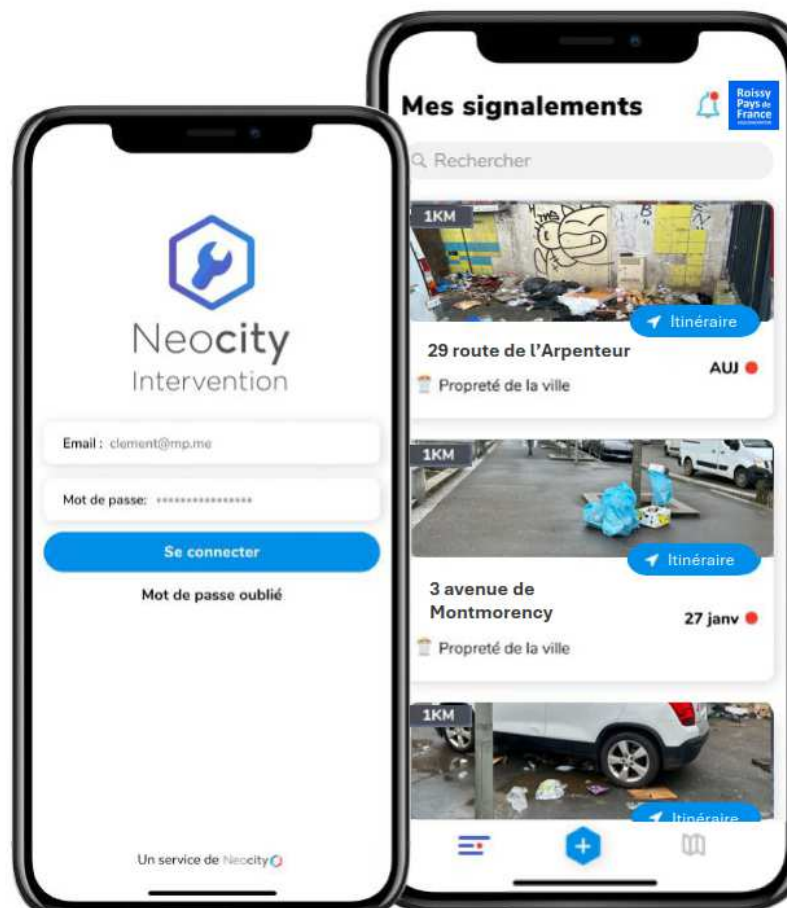
3.3 - PRESENTATION DE L'APPLICATION INFORMATISEE : NEOCITY INTERVENTION

3.3.1 - LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



Neocity
Intervention

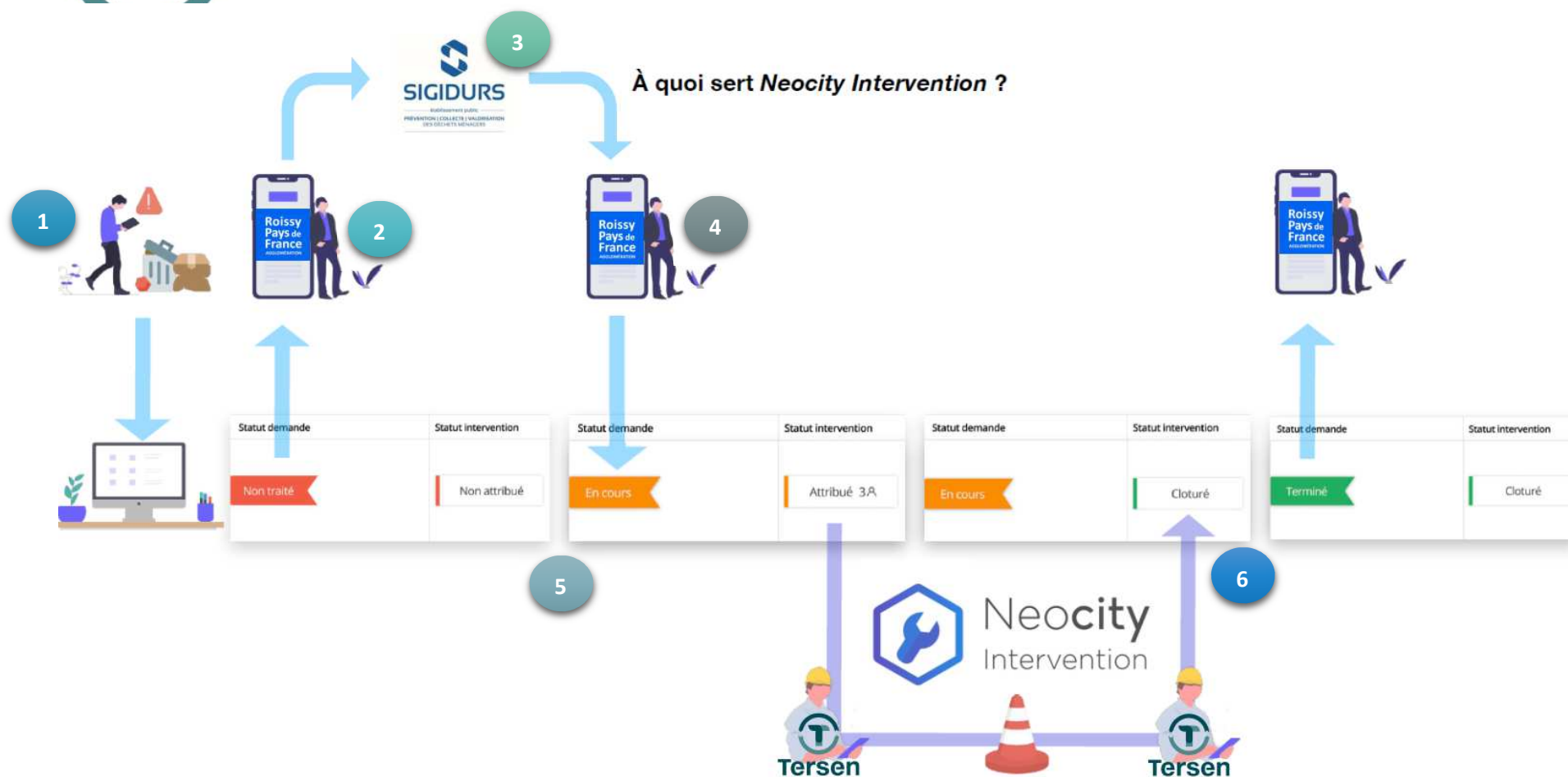
Le suivi d'intervention simplifié





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF



1. L'application sera mise à disposition des personnes en charge des identifications des dépôts sauvages (Police Municipale, Agent communaux, TERSEN) ce qui correspond à la première étape de la procédure.
2. Les signalements remontent ensuite à la CARPF et statue sur la validation de la demande pour une intervention du SIGIDURS.
3. Le SIGIDURS et/ou TERSEN évalueront l'intervention à réaliser
4. La CARPF valide l'intervention
5. SIGIDURS émet le bon de commande auprès de TERSEN pour réaliser les travaux d'enlèvement
6. Une fois, les travaux achevés une notification pour clôturer les travaux est envoyée. La clôture de la demande est soumise à la validation de l'administrateur

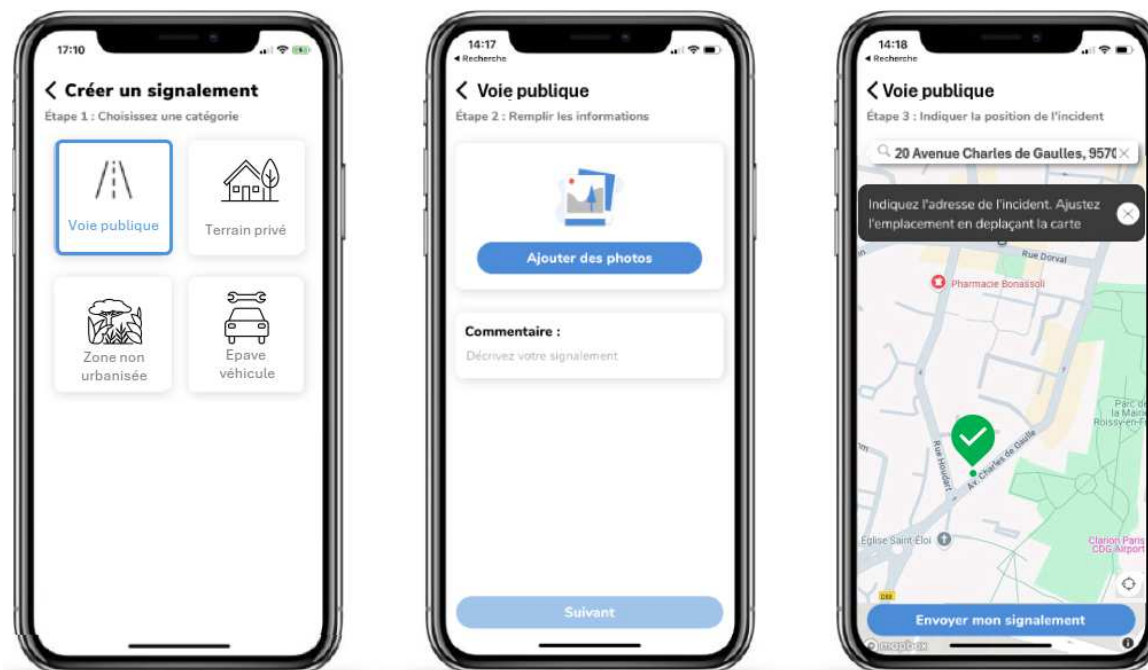


3.3.2 - DU SIGNALLEMENT A LA CLOTURE

L'application mobile permet aux utilisateurs (Police municipale, agents communaux, TERSEN) de signaler un problème sur une catégorie prédéfinie ; un puissant outil de gestion des demandes intégré au back-office de l'application.

Les avantages	Les atouts
Réalisation simple de signalement avec photo et géolocalisation	Gestion multicanal intégrée (appli, site, téléphone, mail, ...)
Suivi des demandes dans l'application	Possibilité de grouper les demandes similaires
Retour d'information standard ou personnalisé sur le traitement de la demande par mail en fonction de son statut de traitement	Exports des données au format CSV
	Interfaçage possible avec un outil de GMAO ou GRC grâce au Webhook API NEOCITY

Depuis Neocity Intervention, signalez des problèmes internes grâce aux catégories privées :





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Depuis votre back-office, dissociez et visualisez en 1 clic les signalements usagers VS. internes :

SIGNALEMENTS

Roissy-en-France

SIGNALEMENTS USAGERS **SIGNALEMENTS INTERNES**

Statuts: Tous, Terminé, Non traité, En cours, Priorités: Toutes, Urgent, Non traité, En cours

Catégories: Toutes, Poubelle, Déchets, Collecte ordures ménagères, Poubelle, Déchets, Collecte ordures ménagères

Non traité: 0, En cours: 1, Terminé: 3, Urgent: 0

Recherche un signalement

Statut demande	Statut intervention	Date et heure	Catégorie	Adresse	Actions
Non traité	Non attribué	Mardi 26 mars 2019 à 11:28	Poubelle	38 Rue Mauriceau, 70200, Arrondissement de	STATUT, DÉTAILS, ATTRIBUER
Non traité	Attribué à R.	Mardi 26 mars 2019 à 11:28	Poubelle	100 Boulevard de la République, 70200, Arrondissement de	STATUT, DÉTAILS, ATTRIBUER

Nouveau « statut intervention » pour le suivi du traitement

Attribuez vos signalements



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Gérez vos signalements en attribuant les demandes aux agents



1 La **demande** est envoyée sur l'interface Neocity par :



Police municipale



Agents communaux



Prestataire de collecte

2 La **CARPF**, administrateur, **attribue la demande** à un agent après évaluation de l'intervention avec le **SIGIDURS** et **TERSEN**



3 Un agent **TERSEN** est **informé** et peut **intervenir** sur la demande



4 La demande est **clôturée** par l'agent, l'administrateur informe le **demandeur**



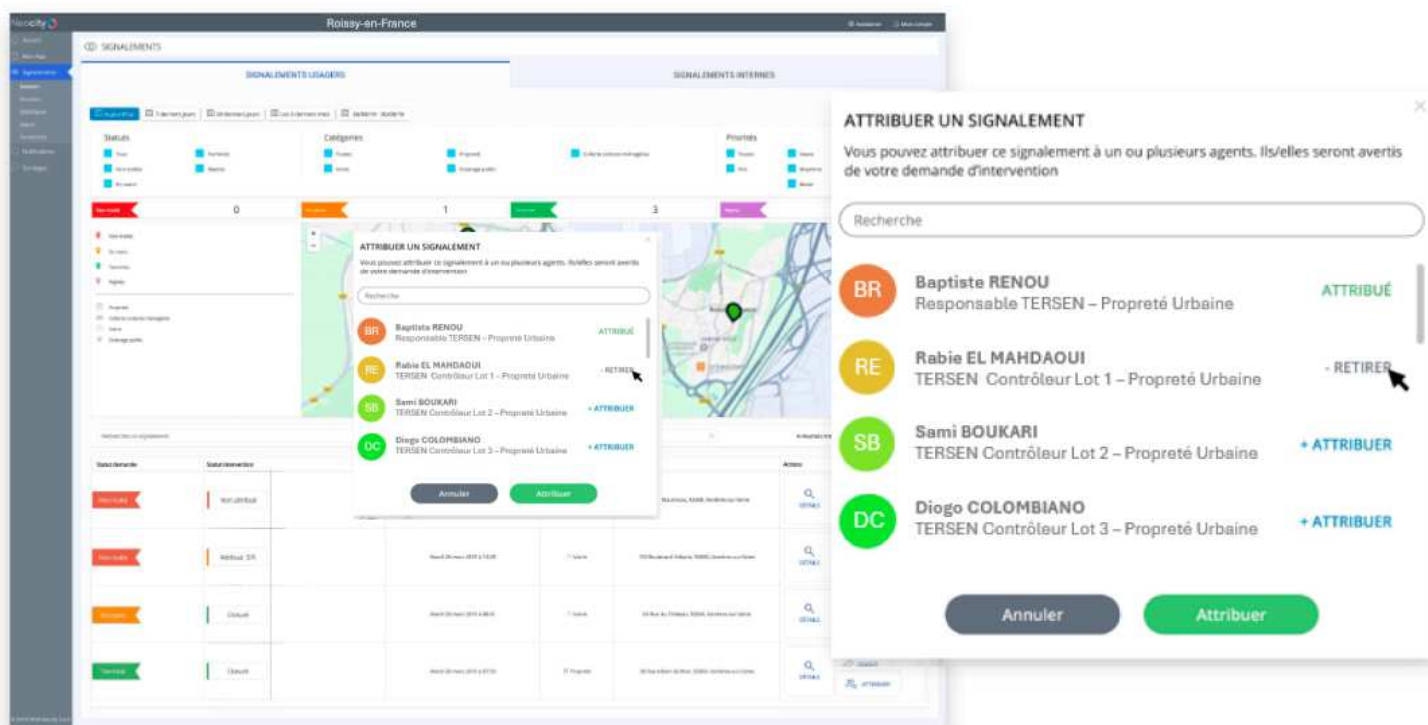


MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

2

L'administrateur **attribue la demande** à un agent 



ATTRIBUER UN SIGNALEMENT

Vous pouvez attribuer ce signalement à un ou plusieurs agents. Ils/elles seront avertis de votre demande d'intervention.

Recherche

Statut	Agent	Rôle	Action
BR	Baptiste RENO	Responsable TERSEN - Propreté Urbaine	ATTRIBUÉ
RE	Rabie EL MAHDAOUI	TERSEN Contrôleur Lot 1 - Propreté Urbaine	- RETIRER
SB	Sami BOUKARI	TERSEN Contrôleur Lot 2 - Propreté Urbaine	+ ATTRIBUER
DC	Diogo COLOMBIANO	TERSEN Contrôleur Lot 3 - Propreté Urbaine	+ ATTRIBUER

Annuler Attribuer

Statut du signalement

Statut demande	Statut intervention
En cours	Attribué 3/4

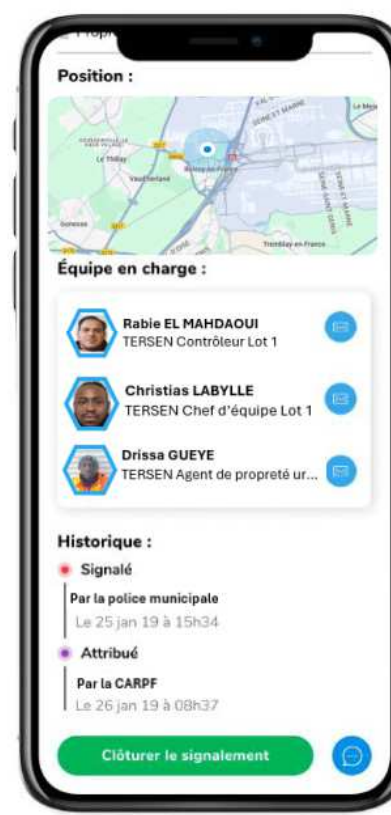
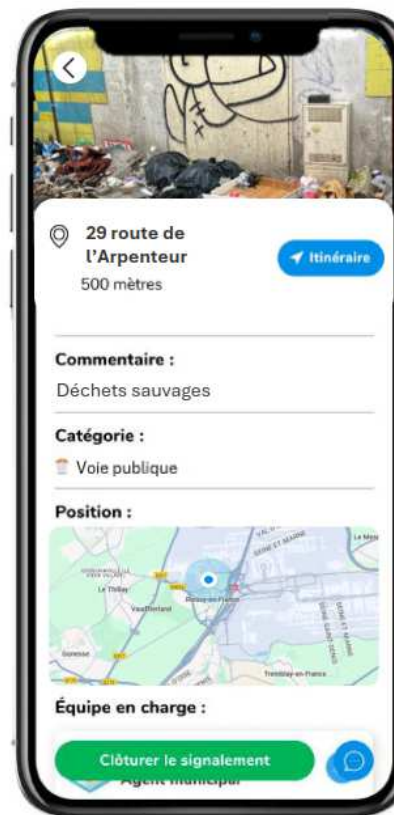
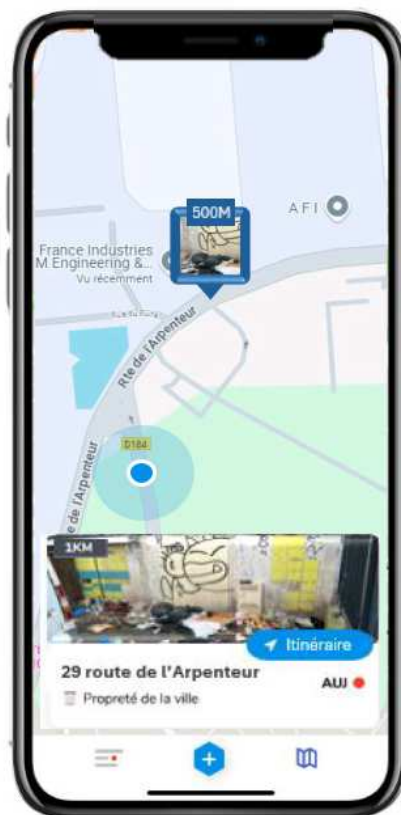


MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

3

L'agent est **informé** et peut **intervenir** sur la demande



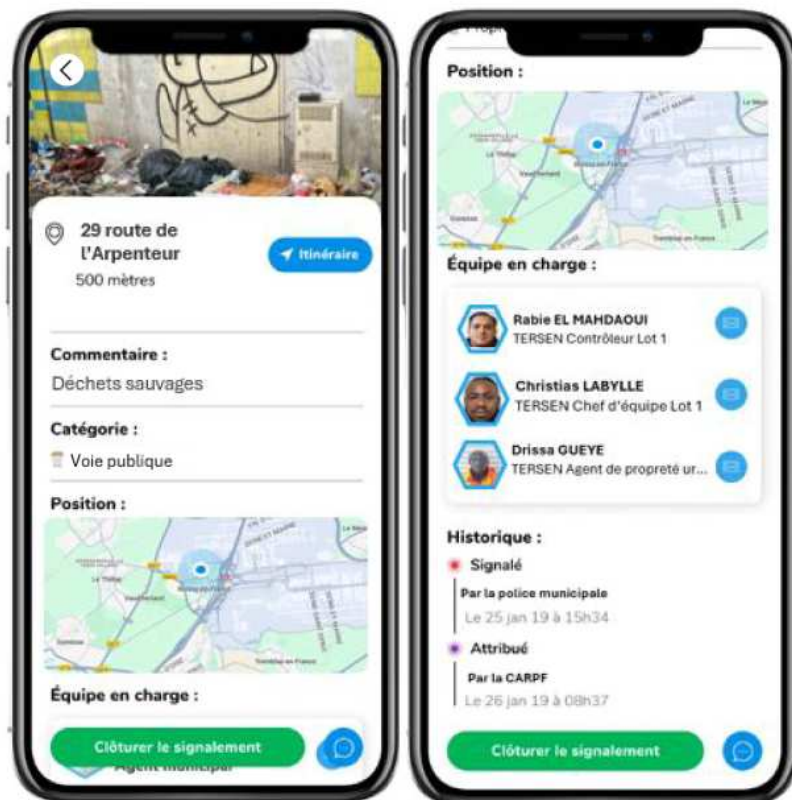


MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

3

L'agent est **informé** et peut **intervenir** sur la demande



Depuis l'application, l'agent peut :

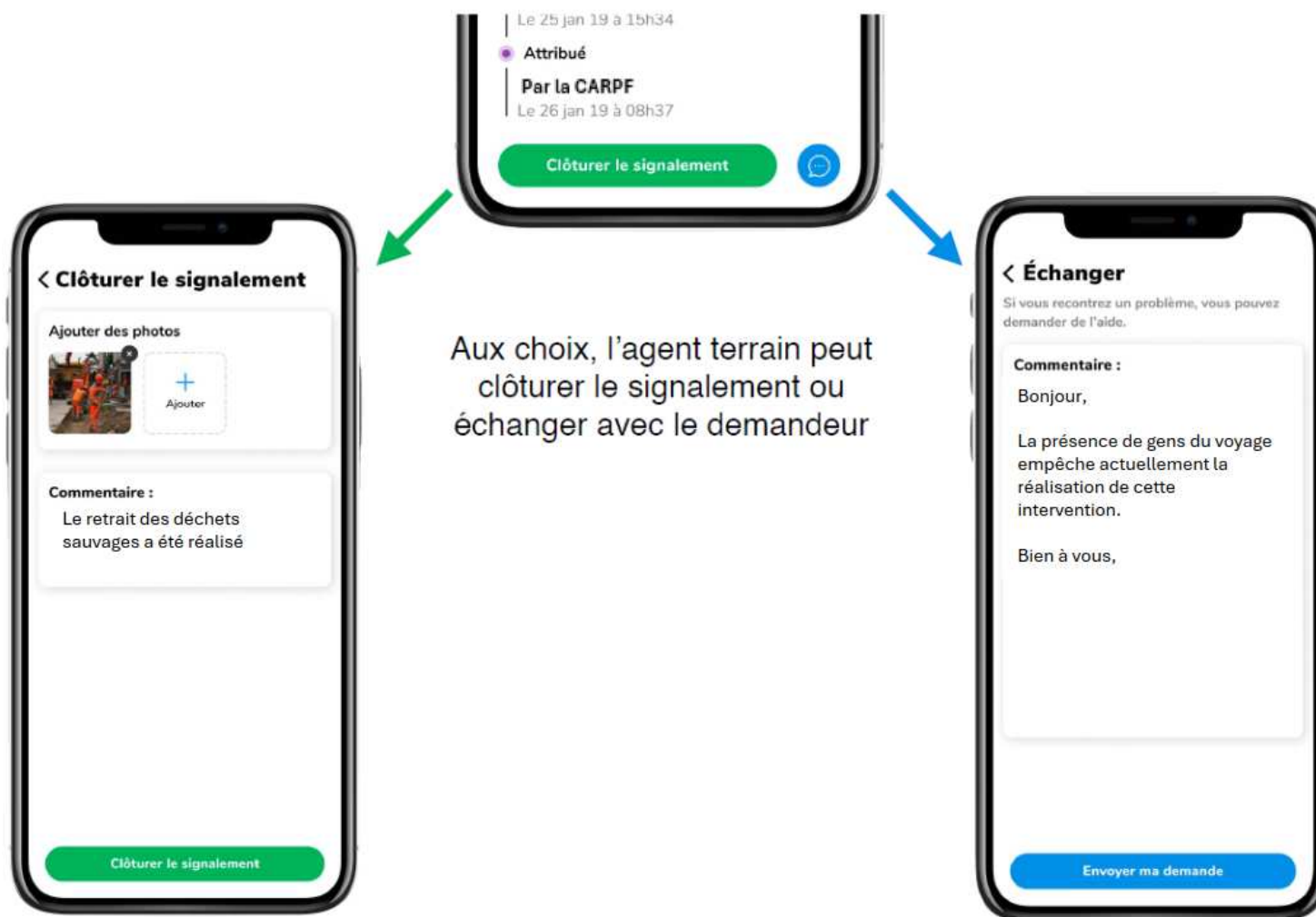
- Consulter tous les détails de la demande (catégorie, adresse, photo, commentaire, etc.)
- Consulter l'historique du signalement (origine, par qui ce signalement lui a été attribué)
- Connaître les personnes également assignées à cette demande
- Clôturer le signalement
- Remonter une information (impossible d'intervenir, manque de matériel, etc.)



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

3 L'agent est **informé** et peut **intervenir** sur la demande



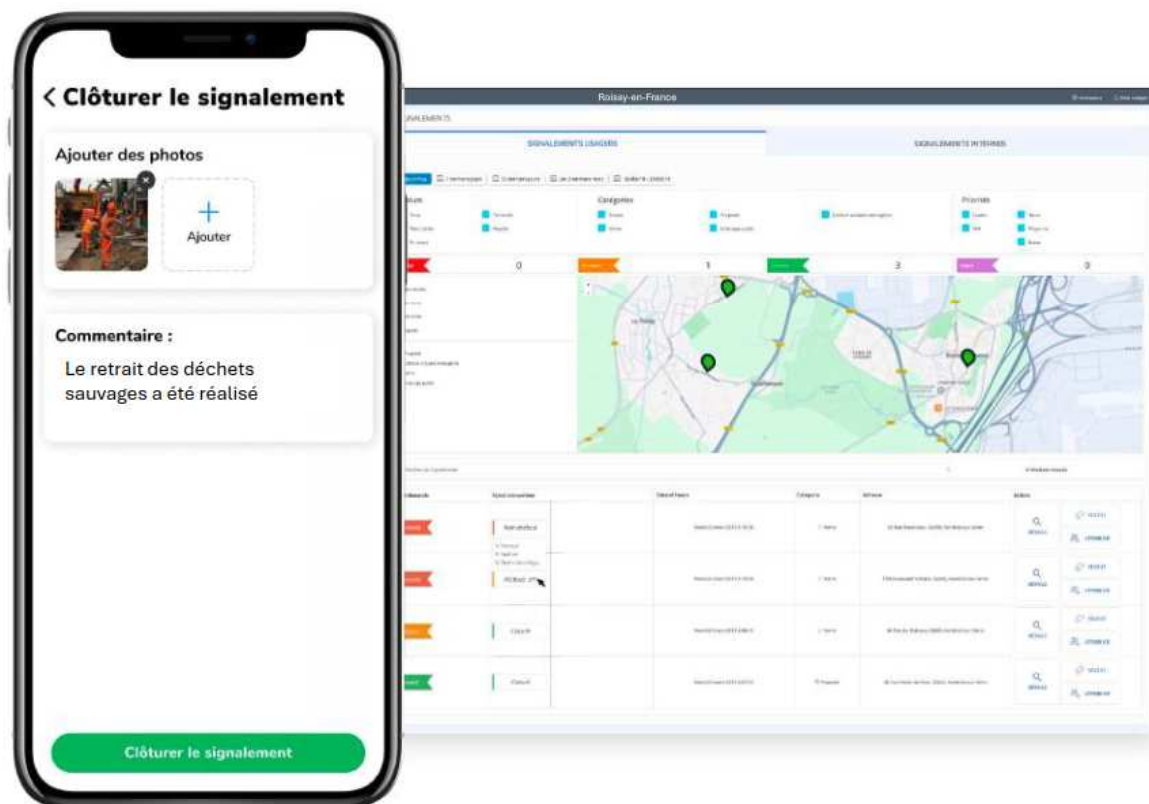


MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

4

La demande est **clôturée** par l'agent, l'administrateur informe le **demandeur**



Statut du signalement

Statut demande	Statut intervention
En cours	Cloturé



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

4

La demande est **clôturée par l'agent**, l'administrateur informe le **demandeur**

STATUT DU SIGNALEMENT

Avertir le citoyen du changement de statut ?

- ☐ Ne pas avertir la police municipale du changement de statut
- ☒ **Réponse standard:** avertir la police municipale avec un mail standard
- ☐ **Réponse personnalisée :** avertir la police municipale avec un mail personnalisé

NON TRAITÉ EN COURS TERMINÉ REJETÉ

Statut du signalement

Statut demande	Statut intervention
Terminé	Cloturé

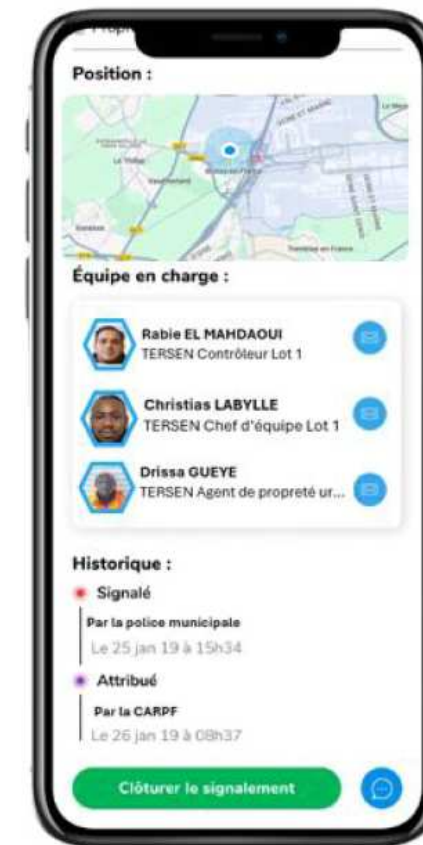
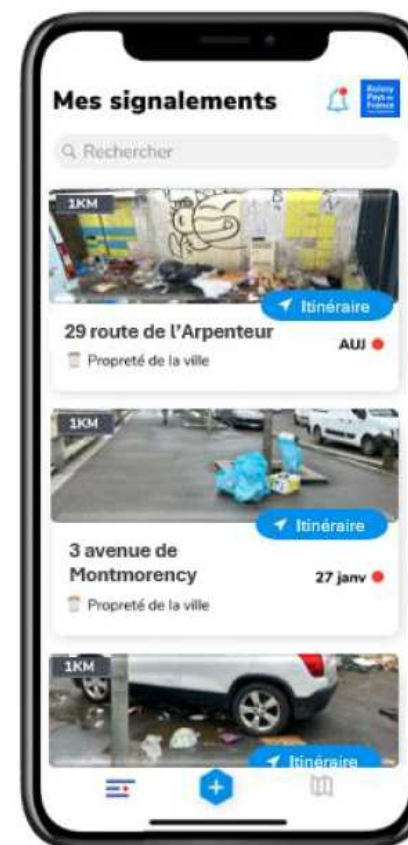


MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

NEOCITY permet une gestion simplifiée et complète des opérations.

Neocity Intervention	
Signalement depuis Application citoyenne	✓
Signalement depuis l'Interface	✓
Signalement depuis le site web de la ville	✓
Types de réponses à l'utilisateur	Standard / Personnalisée / Pré-enregistrée
Suivi interne du signalement	✓
Grouper des signalements	✓
Transférer un signalement par e-mail	✓
Suivi des échanges avec l'utilisateur	✓
Filtres depuis l'Interface	Période / Statut / Catégorie / Priorité / Interne / Externe
Rôles	Gestion / Agent terrain / Signalement interne
Application terrain dédié aux agents	✓
Attribution des signalements aux agents	✓
Date limite de résolution + rappel d'échéance	✓
Remontée d'informations terrain	Photo / Commentaire
Signalement interne depuis l'application	✓
Statut de l'intervention technique	Non attribué / Attribué / Cloturé



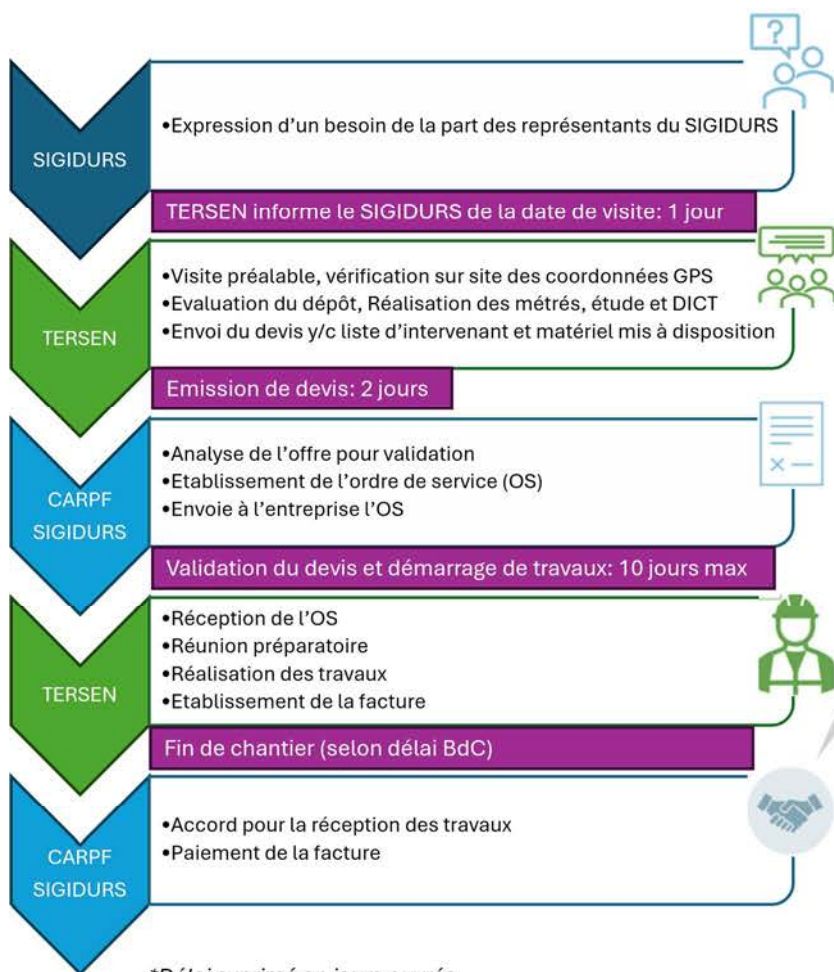


MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

3.4 - ORGANISATION OPERATIONNELLE

3.4.1 - LES ETAPES D'UN CHANTIER TYPE



*Délai exprimé en jours ouvrés

Réalisation des travaux :

- Balisage et mise en sécurité
- Intervention sur site
- Nettoyage en fin de chantier

Période de préparation

- Démarches administratives (DICT, arrêté, etc.)
- Plan de retrait en cas d'amiante
- Mise en place d'un panneau de chantier
- Planning prévisionnel

Réception des travaux :

- Métrés des travaux exécutés
- Etablissement d'un DOE
- OPR
- PV de réception
- Envoi de justificatif et de la facture



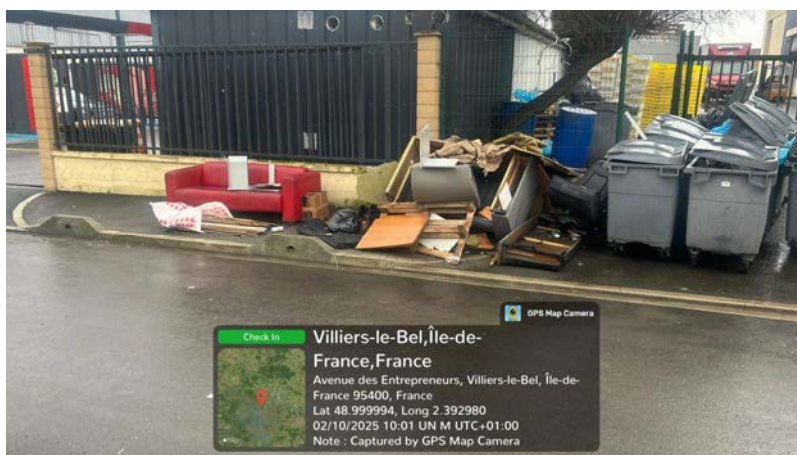
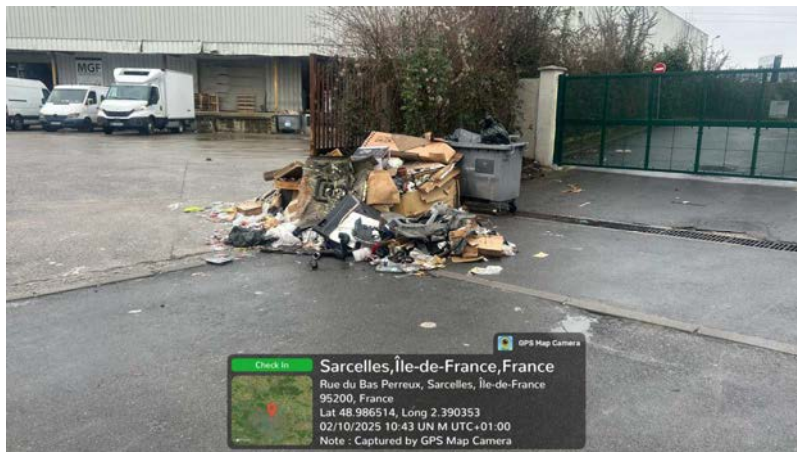
3.4.2 - VISITE PRÉALABLE

Nous adapterons nos méthodologies d'exécution et d'ateliers de mise en œuvre aux types et volumes de travaux à réaliser sur chaque chantier ainsi qu'à leur contexte spécifique de réalisation (milieu environnant, contraintes d'exécution, délais à respecter, ...).

Pour cela, nous réaliserons au préalable, avant chaque chantier, une visite de site lors de laquelle ils définiront ensemble :

- Les possibilités d'accès ;
- L'impact éventuel sur la circulation ;
- Les zones de stationnements des camions et engins ;
- La manutention éventuellement à prévoir ;
- Les adaptations des modes opératoires au contexte spécifique des travaux ;
- Le choix du matériel à utiliser (gabarit maximal possible), ainsi que leurs modalités de transport à pied d'œuvre ;
- La dépose et stockage d'éléments pouvant gêner le bon déroulement des travaux, remis en place en fin de chantier ;
- La signalisation de chantier (barriérage, panneaux...) et les protections à mettre en place ;
- Les adaptations éventuelles du projet pour tenir compte de telle ou telle difficulté terrain détectée lors de ce repérage ;

A l'appui de la reconnaissance, nous prendrons des photos avec géolocalisation des dépôts. Des photos seront aussi prises après intervention.





3.4.3 - DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'UN DEVIS

Afin de pouvoir établir les devis, nous demanderons à la Maitrise d'ouvrage de nous fournir les diagnostics suivants :

- Rapport de repérage amiante;
- Diagnostics déchets ;



3.4.4 - ÉTABLISSEMENT DU DEVIS

Les devis seront établis par M. Baptiste RENOUE sous l'approbation de M. Quentin RICHARD, ces derniers intégreront les différentes spécificités vues pendant la visite du site.

Délai pour un devis courant

Les devis seront établis et remis à la MOA, dans un délai de **3 jours maximum** suivant la demande.

3.4.5 - DÉLAI D'INTERVENTION

Dans un objectif d'efficacité, nous proposerons à nos interlocuteurs du SIGIDURS de se réunir pour planifier ensemble les travaux à venir.

Ayant connaissance des chantiers qui seront à réaliser, nous serons en mesure d'optimiser l'organisation et la planification de nos interventions pour en réduire les durées, et limiter l'impact du chantier sur la vie du quartier concerné.



Avec présence d'amiante

En cas de présence d'amiante, nous rédigerons et diffuserons le Plan de retrait des matériaux amiantés dans un délai de 3 jours après réception du bon de commande.

Conformément à la législation actuelle, les travaux sur les matériaux amiantés ne pourront pas débuter avant le délai de 5 semaines d'instruction du plan de retrait.

Cependant pendant ces 5 semaines, nos conducteurs de travaux prépareront le chantier.

Nous pourrions également mettre en place les installations de chantier nécessaires aux travaux 1 semaine avant la fin d'instruction du plan de retrait et effectuer, après repérage et marquage des matériaux amiantés, un pré-curage avant amiante.

3.4.6 - PÉRIODE DE PRÉPARATION

À l'issue de cette réunion, et pendant les 4 semaines que durera la période de préparation, le conducteur de travaux établira et adressera au SIGIDURS pour validation les documents d'exécution suivant :

- Plan de Retrait des matériaux contenant de l'Amiante ;
- Bordereau de Suivi de Déchets Amiantés ;
- Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé ;
- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux et relances si besoin ;
- Demande d'autorisation de voirie auprès des services des Villes concernées et établissement du Plan d'Installation de Chantier ;
- Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets ;
- Méthodologie d'exécution particulière au site ;
- Déclaration d'éventuels sous-traitants, DC4 ;



Durant cette période de préparation, le conducteur de travaux mettra également en œuvre les démarches suivantes :

- Transmission des DICT (Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux) aux concessionnaires et exploitant dès réception du bon de commande ;
- Information préalable et visite sur site en compagnie d'un représentant des différents services concessionnaires, et repérage des réseaux sur site ;
- Vérification des certificats de coupure des réseaux ;
- Demandes d'arrêtés lorsque cela est nécessaire ;
- Demandes d'autres autorisations nécessaires à la réalisation des travaux (autorisations concessionnaires, autorisation SNCF, RATP, etc.) ;



**NOUS SOMMES CONVAINCUS QU'UNE DES CLÉS DE LA RÉUSSITE D'UN
CHANTIER EST LA QUALITÉ DE SA PRÉPARATION EN AMONT DES
TRAVAUX**



3.5 - PRÉPARATION DE CHANTIER

3.5.1 - Démarches administratives préalables

Prise de contact avec les organismes officiels et concessionnaires afin de leur préciser les caractéristiques de l'intervention et obtenir des autorisations administratives (autorisations pour l'élimination des matériaux en centre agréé).

Établissement de la Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) auprès des organismes concessionnaires, conformément au terme du décret n°91-1147.

3.5.2 - RESPECT DES DÉLAIS

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations seront fixés à chaque bon de commande.

3.6 - INSTALLATION DE CHANTIER

Nous avons prévu de réaliser une installation de chantier sur chaque opérations (selon la quantité de déchets à trier et évacuer), pour que notre personnel soit au plus près des travaux.

3.6.1 - CLÔTURES DE CHANTIER

L'emprise de chantier sera clôturée dès le début des travaux. Nous mettrons en place une clôture mobile.

Cette dernière sera du type « Heras grillagée » de 2.00 ml de hauteur fixée dans des plots béton en pied afin d'assurer une bonne tenue au vent et aux vandalismes. Elle sera fixée en 3 points avec colliers de sécurité.



Clôture grillagée provisoire

3.6.2 - PANNEAUX DE CHANTIERS

Sur ces clôtures nous mettrons en place les panneaux suivants :

- Chantier interdit au public
- Port du casque obligatoire
- Danger Amiante

3.6.3 - CANTONNEMENT

Nous avons prévu la mise en place de modules autonome, ils seront installés dans l'emprise chantier et dimensionné pour un effectif de 8 personnes et comprend vestiaires réfectoire, et WC, il servira également de salle de réunion.

Ce module autonome est mobile, nous pourrons le déplacer selon les zones à traiter. Nous mettrons en place également des WC chimique en nombre suffisant.



Cantonement

3.6.4 - ÉLECTRICITÉ DE CHANTIER



L'alimentation électrique se fera via un groupe électrogène insonorisé et fera l'objet d'un rapport de vérification initiale. Une armoire générale sera installée pour l'alimentation des cantonnements et pour les travaux de désamiantage.

3.6.5 - ALIMENTATION EN EAU

La distribution en eau sera assurée par un branchement de chantier via les branchements existant. La distribution sur les postes de travail des fera par des tuyaux souples.

3.6.6 - CONSOMMATION EN ÉNERGIE

Nous installons des compteurs au niveau du branchement pour effectuer le suivi des consommations du projet. Les consommations seront à notre charge.

3.6.7 - SÉCURISATION DU SITE

Pendant notre présence, l'homme trafic sera responsable du flux de camions lors des phases d'évacuations. Plus précisément il sera chargé de guider les camions depuis l'entrée du site jusqu'à l'air de chargement puis une fois charger, de les guider jusqu'à la sortie.

Pendant notre absence (soirs et week-end), nous n'avons pas prévus la mise en place de vidéosurveillance et/ou de gardiennage.

3.6.8 - NETTOYAGE DU CHANTIER

Afin d'assurer la propreté générale du chantier, des containers de tri sélectif seront mis à la disposition du personnel.

Nous nous engageons à assurer le nettoyage des abords du chantier afin qu'ils présentent un aspect de propreté permanente. Pour cela, une balayeuse, laveuse, aspiratrice et automotrice procédera au nettoyage des voies de chantier et des voies environnantes dès que jugé nécessaire.

3.7 - SÉCURISATION DE PARCELLES

Nous réaliserons la mise en sécurité des parcelles par condamnation des accès. Cette prestation comprend la réalisation de de clôtures en bardage bac acier, noues, tranchées, merlons, Selon les postes du BPU.



Armoire électrique



Balayeuse aspiratrice





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Ces prestations seront réalisées par nos propres équipes. Ces dernières ont à leurs disposition un fourgon avec tous les outils et matériaux nécessaire pour réaliser ce type d'intervention, et d'être totalement autonome.

Pour la réalisation des noues, tranchées, merlons, nous possédons tous type d'engins en interne qui pourrons être déployés sur les différents site rapidement.





3.8 - LE PARC MATÉRIEL

L'entretien de notre matériel est réalisé dans notre atelier mécanique situé sur notre plateforme de Louvres.

La planification et la fréquence des entretiens nous permettent de limiter les pannes.

De plus, la localisation centrale de TERSEN établissement COSSON par rapport aux diverses communes de la CARPF nous permettra d'être réactif et limitera le temps d'intervention lors des pannes éventuelles. Le matériel qui devrait être immobilisé trop longtemps pour une panne d'importance pourra être remplacé pour ne pas pénaliser le déroulement du chantier.

Les vérifications techniques réglementaires (VGP) sont effectuées par BUREAU VERITAS.

Tous les chefs de chantier TERSEN disposent d'un fourgon de chantier pour les déplacements urgents et les besoins logistiques de leurs chantiers, l'atelier dispose quant à lui d'un fourgon « ATELIER » pour toutes les interventions d'urgences sur les engins sur chantiers.

Ci-dessous les moyens propres à TERSEN Etablissement COSSON :

Désignation	Unité
Base vie mobiles	12
Conteneur de chantier	7
Pelles à chenilles	11
Bull	2
Chargeurs à pneus et chenilles	12
Concassage-criblage	12
Camions (grue, 15T,20T, semi-remorque, porte engins, ampliroll)	27

3.8.1 - POUR VOTRE MARCHÉ

Le matériel sera adapté à l'opération d'enlèvement de déchets de ce marché.

Chaque engin ou camion est confié à un salarié TERSEN, formé à la conduite du véhicule qui lui est confié, et à qui une autorisation de conduite signée du chef d'établissement a été délivrée.

Les chauffeurs et conducteurs sont régulièrement formés et disposent tous d'un « passeport professionnel » en cours de validité faisant état de leurs autorisations, agréments, certificats, permis et habilitations électriques.

Des camions 15t de type Ampliroll (avec butée de verrouillage) seront affectés à l'opération de mise en place et de transport des bennes mobiles qui seront installées sur l'aire de tri sur chantier

Nos camions Ampliroll sont équipés de moteurs respectant la norme EURO 5 et utilisent l'AdBlue (solution utilisée dans le processus de réduction catalytique sélective, qui permet de transformer les oxydes d'azote contenus dans les gaz d'échappement en azote et en vapeur d'eau).



Tous nos véhicules sont pourvus de feux clignotants à l'avant et à l'arrière pouvant fonctionner de manière permanente. Ils sont également équipés d'avertisseurs de recul de type « cri du lynx » à modulation de fréquence.

Chaque camion fait l'objet d'un récépissé de déclaration préfectorale pour le transport de déchets.



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF



D'autre part, TERSEN dispose d'un nombre important de bennes Ampliroll mobiles (amovible pour bras hydraulique) (20) avec des volumes de 10 à 30 m³, qui pourront être utilisés pour la collecte des dépôts sauvages.

Ces réceptacles seront nettoyés par nos soins au moins une fois par semaine et plus souvent si nécessaire.

Un camion 15t grue sera affecté à l'opération pour la mise en place et le transport des bennes, un second sera affecté en appoint si nécessaire.

ENLÈVEMENT SUR ZAE



Moyens mis en œuvre

Moyens Humains	Moyens Matériels	Fournitures
1 Chef de chantier 1 chef d'équipe 1 à 2 agents - Chauffeurs Camions	Engins de transport calé selon les besoins (3,5T/Camion 15T grue)	- Signalisation et balisage - Bennes, big-bags, ...

ENLÈVEMENT SUR ZNU



Moyens mis en œuvre

Moyens Humains	Moyens Matériels	Fournitures
1 Chef de chantier 1 chef d'équipe 1 à 2 agents - Chauffeurs d'engins - Chauffeurs Camions	- Engins de transport calé selon les besoins (3,5T/camion benne OM/Camion 15T grue) - Engin de chargement : Mini-pelle 7T à chenille - Chargeur pneus type Zettelmeyer	- Signalisation et balisage - Bennes, big-bags, ...



3.8.2 - VÉHICULE DE LIAISONS

Pour les conducteurs de travaux, chargés d'affaire

Ces véhicules sont attribués nominativement et en permanence à la disposition de leur titulaire. Ils peuvent être utilisés de jour comme de nuit sans formalité supplémentaire.

TERSEN, souhaite aujourd'hui réduire sa dépendance aux énergies fossiles et s'orientent peu à peu vers des solutions bas carbone.

L'électrique étant une des premières alternatives, TERSEN migre progressivement dans le renouvellement de sa flotte de véhicules vers cette solution. Notre agence compte actuellement des salariés, aussi de bureau que chantier, qui utilisent ce moyen de déplacement. TERSEN Etablissement COSSON met aujourd'hui à disposition des bornes de recharge sur son site et compte

12 Bornes de recharge + 2 bornes de recharge rapide



Pour nos chefs de chantier (type Renault trafic)

Ces véhicules sont attribués nominativement et en permanence à la disposition de leur titulaire. Ils peuvent être utilisés de jour comme de nuit sans formalité supplémentaire.

L'ensemble du petit matériel nécessaire à la réalisation de travaux de démolition est stocké dans le véhicule utilitaire et est donc à disposition permanente du chef de chantier auquel il est attribué, y compris en cas d'urgence.



Pour nos conducteurs d'engins (type Peugeot Berlingo)

Ces véhicules sont attribués nominativement et en permanence à la disposition de leur titulaire. Ils peuvent être utilisés de jour comme de nuit sans formalité supplémentaire.

L'ensemble du petit matériel nécessaire à la réparation de leurs engins de démolition est stocké dans le véhicule utilitaire et est donc à disposition permanente du conducteur d'engin auquel il est attribué, y compris en cas d'urgence.

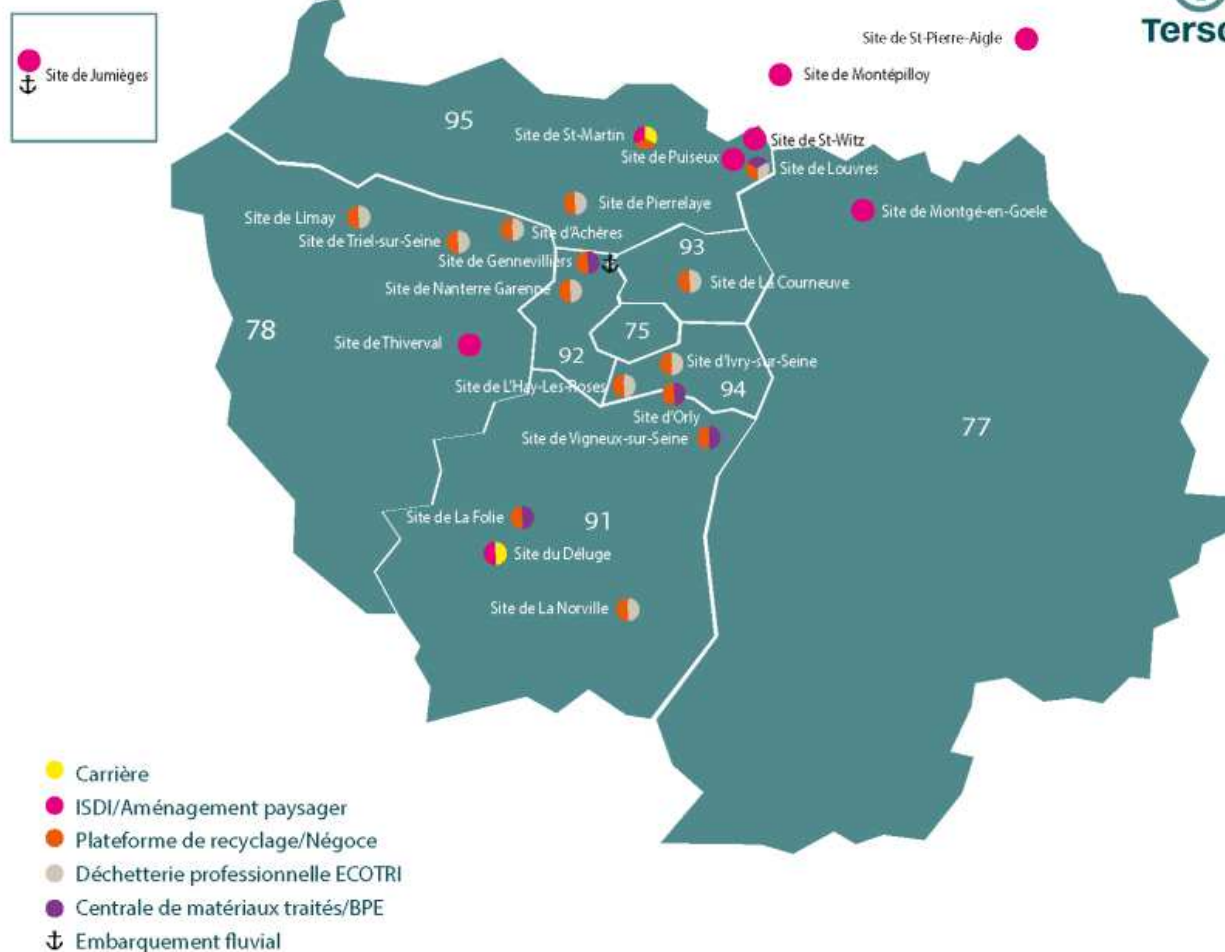




3.9 - GESTION ET SUIVI DES ÉVACUATIONS DE DÉCHETS

3.9.1 - LA CARTOGRAPHIE DE NOS SITES

TERSEN - CARTE D'IMPLANTATION DES SITES ENVIRONNEMENT & MATÉRIAUX

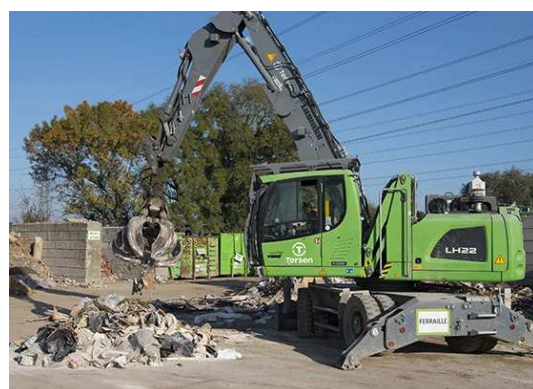


3.9.2 - NOS ECO-TRI

L'entreprise TERSEN dispose de sa propre filière d'évacuation des déchets, ECO-TRI, vers laquelle seront évacués les déchets du chantier. Depuis plus de vingt ans, l'entreprise fait de l'environnement sa préoccupation quotidienne.

À réception des matériaux, nous procédons à un tri manuel et mécanique. Les déchets ainsi isolés par leur nature sont ensuite envoyés dans des filières de recyclage et/ou de réemploi, puis revalorisés en matières ou en énergie.

Nos ECO TRI sont aussi le point de départ de matériaux de négoce et de construction en vrac ou en big bag.





Notre valeur ajoutée

- Une solution de proximité pour tous vos chantiers grâce à la densité du réseau
- Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Des équipes dédiées et spécialisées à la gestion et réception des déchets
- Un maillage et une complémentarité des installations ECO TRI, plateformes de recyclage et zones de négoce qui favorise le double-fret (dépôt/achat) et limite l'impact du transport sur l'environnement
- Pour tous les produits, un bon de pesée est édité, garantissant une traçabilité parfaite
- Une procédure de réception amiante simplifiée, permettant à tous de déposer sur un simple coup de téléphone

3.9.3 - NOS CARRIÈRES

Nos carrières sont utilisées pour l'extraction de sablons, d'enrochements ou de graves calcaires qui seront commercialisés directement ou utilisés dans nos centrales de malaxage, en complément de matériaux recyclés. Ces carrières sont un atout essentiel dans le cadre d'opérations de réaménagement et de remblais.

Le vide de fouille généré contribue aussi, sur l'un de nos sites, à traiter les déchets amiantés pour une meilleure préservation de l'environnement.

Nos installations ont été conçues afin de générer le moins de nuisances possible.

Des commissions de suivi de site, avec les riverains et les acteurs locaux sont en place pour apporter toutes les garanties et une transparence totale.

Tous nos sites bénéficient d'une autorisation administrative et sont contrôlés régulièrement par les autorités habilitées.



Notre valeur ajoutée

- Des carrières certifiées ISO 14001 ou adhérentes à la Charte Environnement de l'UNICEM
- Des partenariats avec des bureaux d'études spécialisés ou associations pour le suivi de la biodiversité sur les sites
- Un ingénieur environnement dédié au suivi de chaque carrière
- Une R&D performante qui permet l'utilisation de tous les matériaux de carrière dans un panel de plus en plus large de produits

L'entreprise TERSEN dispose de sa propre filière d'évacuation des déchets, ECO-TRI, vers laquelle seront évacués les déchets du chantier.

Depuis plus de vingt ans, l'entreprise fait de l'environnement sa préoccupation quotidienne. Elle possède :

- Des plates-formes de concassage équipées d'unités mobiles ;
- Un centre de valorisation des bois : ECO-BOIS ;
- Des centres de collecte et de tri des déchets du BTP : ECO-TRI ;
- Des installations de stockage des déchets inertes ;
- Des centres de négoce de matériaux ;
- Des filières de collecte et de traitement de l'amiante lié ;
- Une carrière de sablons et d'enrochements



4 - DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE





4.1 - ENLEVEMENT DES DECHETS

4.1.1 - CHARGEMENT DE MATÉRIAUX SANS TRI PRÉALABLES

Ces matériaux seront évacués vers un centre approprié selon analyses en laboratoires à évacuer (ISDI, ISDND, ISDD, ...). Les exutoires choisis, conformément à la législation Française, disposent tous de garanties financières assurant le maître d'ouvrage de la prise en charge des déchets reçus.

Lors de cette phase et afin de travailler en sécurité, nous mettrons en place une assistance au sol, en l'occurrence un ouvrier, en relation avec le pelleur, il a pour but d'aider le pelleur dans les manœuvres (angles morts).

Nos pelles mécaniques sont toutes équipées de cabine pressurisée et d'un système de brumisation en bout de flèche.



Chargement d'un camion 20T

4.1.2 - CHARGEMENT ET TRI DES DECHETS

Ⓣ Tri mécanique

Dans un premier temps, nous réaliserons un tri à l'aide d'une pelle mécanique. Ce tri permettra de séparer les déchets selon leurs natures et de les évacués vers notre centre ECO-TRI.

Ce tri nous permettra de séparer les « gros déchets » de type encombrants des pneumatiques et autres déchets dangereux.

Nos pelles mécaniques sont toutes équipées de cabine pressurisée et d'un système de brumisation en bout de flèche.



Tri par pelle mécanique

Ⓣ Tri manuelle

Le tri manuel sera réalisé par nos opérateurs que nous mettrons en place dès le tri mécanique. Chaque engin mis en place pour le tri sera accompagnée par deux opérateurs afin de réaliser un tri manuel des petits éléments.

Ⓣ Coltinage des éléments

Afin de pouvoir regrouper les déchets au sein d'une même zone, nous pourrions mettre en place un tracteur équipé d'une benne afin d'assurer le coltinage.



Coltinage des déchets



Chargement des éléments

Une fois le tri réalisé, les déchets seront alors chargés en bennes, camions reprennent les bennes et évacuent vers nos plateformes de tri ECO-TRI les plus proches.

Dans la mesure où les dépôts sont directement transportable, il pourra être envisagé l'utilisation de camion 15T bras grue pour le chargement puis évacuation.

Lors de cette phase et afin de travailler en sécurité, nous mettrons en place une assistance au sol, en l'occurrence un ouvrier, en relation avec le pelleur, il a pour but d'aider le pelleur dans les manœuvres (angles morts).

Une rotation régulière des bennes sera mise en place, afin de limiter le stockage et de préserver la propreté du chantier (risques d'incendie et de chute ou de blessure des ouvriers).

Nos camions sont bâchés pour le transport. La marche avant sera privilégiée pour les rotations de camion afin de limiter les nuisances sonores liées aux manœuvres de recul (un plan de circulation sera réalisé en période de préparation de chantier).



Chargement des déchets

4.1.3 - RAMASSAGE DES DÉCHETS ÉPARS

Extraction des déchets

L'ensemble des déchets éparés seront évacués manuellement et/ou mécaniquement au moyen de mini-pelle et bobcat équipe de godet griffe.

Coltinage des éléments

Le coltinage sera réalisé à l'aide d'un camion 3T500 équipé de ridelle haute d'1.50m. Les déchets sont stockés en extérieure pour être évacués vers des centres de traitement agréés.

Chargement des éléments

Après leurs manutentions jusqu'à la zone de stockage, les déchets sont alors chargés dans des bennes, en vue de leurs évacuations vers des filières de traitement agréées.



Chargement de déchets en camion 3T500



4.1.4 - MÉTHODOLOGIE DANS LE CAS DE PRÉSENCE D'AMIANTE

Diagnostics préalables

Avant chaque opération nous demanderons à la MOA de fournir un rapport amiante, ce rapport est obligatoire avant tout travaux de notre part

Zone de chantier

Cette zone intègre toutes les zones du chantier :

- La zone de vestiaires/cantonnements
- La zone d'approche
- La zone de traitement d'amiante
- La zone de stockage des déchets

Cette zone est accessible aux personnels de chantier, à la maîtrise d'œuvre, maître d'ouvrage et toute personne dont la fonction nécessite l'accès (auditeur, inspection du travail, organisme de prévention des risques, ...).

Zone de vestiaires/cantonnements

La zone vestiaire permet aux personnels de quitter leurs vêtements de ville, de se restaurer à l'heure du repas.

Elle doit comprendre :

- Des tables et chaises en nombre suffisant
- Des armoires vestiaires
- Un réfrigérateur
- Un chauffe-plat

Cette zone comprend également des installations sanitaires (lavabos, douches et toilettes) pour l'hygiène des salariés.

Cette zone sera aménagée dans un cantonnement autonome.

Zone d'approche

Cette zone située au droit du tunnel de décontamination du personnel permet au personnel de se changer avant chaque vacation et de se reposer entre 2 vacations.

Elle doit comprendre :

- Des tables et chaises en nombre suffisant ;
- Des armoires vestiaires ;
- Des patères ;
- De l'eau potable à température ;

C'est également dans cette zone que l'homme de sas installe son bureau.

Suivant l'exiguïté du chantier ou dans le cadre d'un chantier en extérieur, la zone d'approche et la zone de cantonnement peuvent être confondues.



Zone de stockage des déchets

La zone de stockage des déchets est clôturée et balisée. Lorsque ce stockage est fait à l'extérieur, une bâche est mise en œuvre pour assurer la protection des Grand Conteneurs Vrac des intempéries.

Les déchets y sont transportés dès leur sortie de zone et à minima à chaque fin de vacation.

Zone de traitement d'amiante

Il s'agit de la zone de traitement confinée ou polluée dans laquelle ne peuvent accéder que des personnes dûment formées et habilitées.

Tunnel de décontamination

Lors d'interventions dont le pouvoir émissif est moyen à fort, la décontamination des travailleurs, des matériels et des déchets est assurée par l'utilisation de tunnel de décontamination à 5 sas.

Il sera soit fixe ou mobile (fourgon de décontamination).

Analyse d'air libératoire

Nature	Lieu	Mesure	Fréquence	Durée de Prélèvement
Point initial	Pour chaque pièce unitaire	NF X 43-050	1 fois, dans le mois qui précède le démarrage des travaux	24 heures
Au poste de travail sur opérateur	Pour chaque situation Significative d'exposition	XP X 43-269	1 par semaine	De 30 minutes à 8 heures selon l'activité
Ambiance Zone de travail	Mesure d'ambiance à environ 2m Du poste de travail	NF X 43-050	1 par semaine	De 30 minutes à 8 heures selon l'activité
	En périphérie de la zone de travail à environ 1,5 m de l'accès à la zone de travail par le sas personnel		1 par semaine	4 heures
Mesures Environnementales	à environ 1,5 m de l'accès à la zone de travail par le sas matériel	NF X 43-050	1 par semaine	4 heures
	Dans la zone de récupération		1 par semaine	4 heures
	Zone de stockage des déchets amiante		1 par semaine	4 heures
Rejet eau	Au niveau de l'UCF		2 par semaine	
Préalable contrôle visuel	Pour chaque pièce unitaire	NF X 43-050	1 fois	4 heures
1 ^{ère} restitution	Pour chaque pièce unitaire	NF X 43-050	1 fois	24 heures
Point final	Pour chaque pièce unitaire	NF X 43-050	1 fois	24 heures

4.1.5 - PROCESSUS DE RAMASSAGE MANUEL D'ELEMENTS EN AMIANTE-CIMENT EN EXTERIEUR



Méthodologie de traitement

Travaux préparatoires

1. Mise en place d'une zone de conditionnement avec film polyane au sol
2. Pulvérisation manuelle d'un agent mouillant (eau + produit tensio-actif) sur les éléments à l'avancement des travaux ;

Travaux de retrait

3. Ramassage manuel des éléments.

Équipements de protection collective

Moyen de protection collective impactant directement le niveau d'empoussièrement :

- Pulvérisation des matériaux

Autre moyen de protection collective mis en place :

- Bungalow de décontamination à 4/5 compartiments à deux douches
- Protection des surfaces ;

Équipements de protection individuelle

Équipement du personnel :

- Combinaison jetable de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées, fermés au cou, aux chevilles et aux poignets
- Sous-vêtements jetables - Surbotte – Gants latex
- Bottes de sécurité

Appareil de protection respiratoire

- Masque pleine face à ventilation TMP3 et un débit minimum de 160 l/min

Empoussièrement attendu

MPCA		PROCÉDÉS			Niveau* estimé (art. R 4412-98)
Catégorie	Article	Catégorie	Méthode	Outil	
Articles en amiante Ciment	Bac, canalisation, conduit, bardage, débris	Manuel	Ramassage	/	I



4.1.6 - PROCESSUS DE RAMASSAGE MÉCANIQUE D'ÉLÉMENTS EN AMIANTE-CIMENT EN EXTÉRIEURE

Méthodologie de traitement

Travaux préparatoires

1. Pulvérisation manuelle d'un agent mouillant (eau + produit tensio-actif) sur les matériaux à l'avancement des travaux

Travaux de retrait

2. Ramassage des éléments au moyen d'une pelle mécanique pressurisée

Équipements de protection collective

Moyen de protection collective impactant directement le niveau d'empoussièrement :

- Abattage des poussières par pulvérisation des matériaux

Autre moyen de protection collective mis en place

- Bungalow de décontamination à 5 compartiments 2 douches
- Séparation Physique

Équipements de protection individuelle

Équipement du personnel :

- Combinaison jetable de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées, fermés au cou, aux chevilles et aux poignets
- Sous-vêtements jetables - Surbotte – Gants latex
- Bottes de sécurité

Appareil de protection respiratoire

- Masque pleine face à ventilation TMP3 et un débit minimum de 160 l/min

Empoussièrement attendu

MPCA		PROCÉDÉS			Niveau* estimé (art. R 4412-98)
Catégorie	Article	Catégorie	Méthode	Outil	
Articles en amiante Ciment	Bac, canalisation, conduit, bardage, allège plafond, couverture, ardoise, doublage, panneau sandwich, panneau vitrifié (Glasal)	Mécanique	Ramassage mécanisé	Pelle mécanique pressurisée	I



4.1.7 - GESTION ET ÉLIMINATION DES DECHETS

Identification des déchets

Le conducteur de travaux identifie les déchets en précisant la nature, la quantité estimée, le nombre de colis, le volume et la masse calculée ainsi que les caractéristiques physiques et chimiques des produits qui seront à évacuer.

Il transmet ces informations à l'assistante d'exploitation qui procède à la demande d'acceptation préalable des déchets auprès des installations de stockages ou de traitement adéquates. Dès réception du Certificat d'acceptation Préalable (CAP) de la part de l'installation de traitement, l'assistante d'exploitation procède à l'élaboration des bordereaux de suivi de déchets amiantés (BSDA) qui seront transmis pour signature au maître d'ouvrage.

L'assistante d'exploitation s'assure du retour des BSDA de la part de la maîtrise d'ouvrage pour les remettre au chef de chantier au démarrage du chantier.

Choix de la destination des déchets

Le choix du traitement est déterminé par les prescriptions du Cahier des Charges Particulières ou par le producteur, en fonction de la nature des déchets produits. Dans ce cas, le processus utilisé est l'évacuation vers une ISDD ou ISDND.

Certificat d'acceptation préalable (C.A.P.)

A chaque filière d'élimination retenue, un numéro de certificat d'acceptation préalable est défini par le centre d'élimination retenu. Ce numéro est reporté sur chaque BSDA du chantier pour le matériau concerné.

Bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante

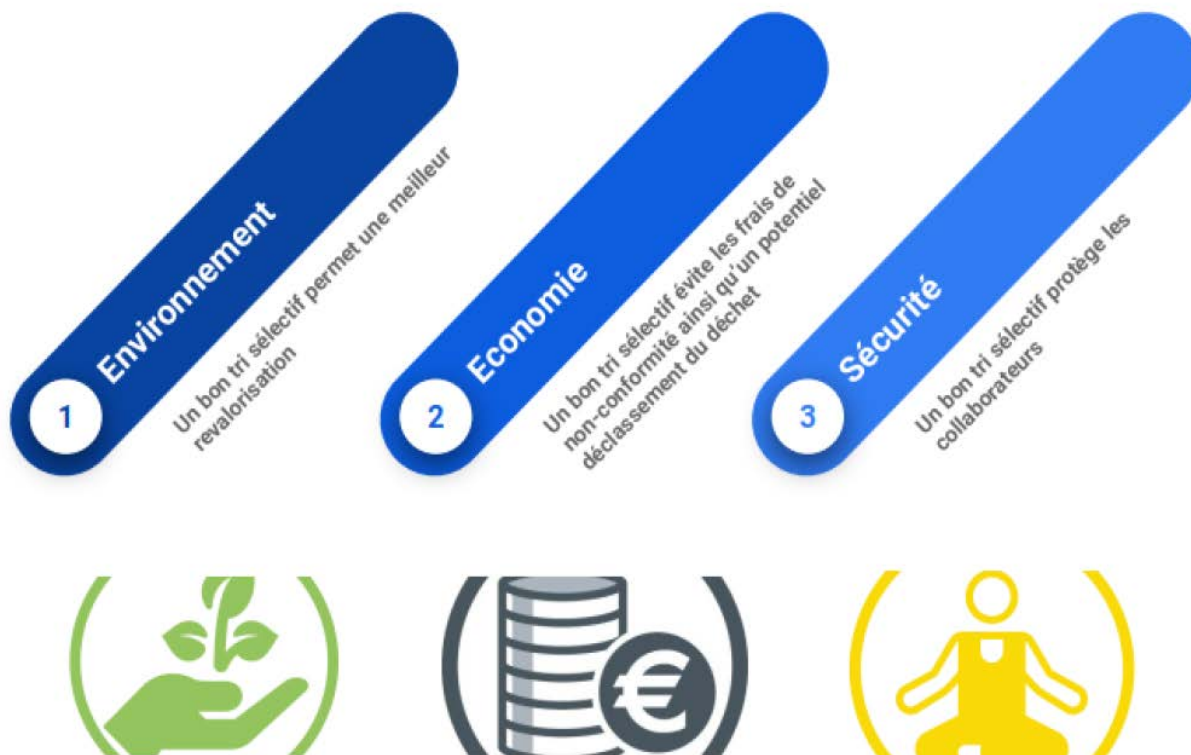
- Le B.S.D.A. est un document CERFA n°11861*02 en cinq exemplaires qui est obligatoire pour toute élimination des déchets contenant de l'amiante.
- Le B.S.D.A. suit le déchet depuis le chantier jusqu'à son élimination.
- Chaque intervenant dans le transport des déchets doit compléter la partie qui l'intéresse :
 - ✓ Le client,
 - ✓ L'entreprise de travaux,
 - ✓ Le transporteur,
 - ✓ Le centre de traitement.



Tri et Conditionnement des déchets

- Suivant le type de matériau, les déchets seront soit conditionnés au moyen de :
 - ✓ Sacs plastiques PE avec marquage
 - ✓ Grands Récipient pour Vrac (G.R.V.) : ex : Big Bag, body-benne, container-bag, ou grand sac pour plaques amiante
 - ✓ Palettes filmées de dimensions supérieures à celles des déchets
 - ✓ Deux épaisseurs de film polyane de résistance suffisante

Un tri rigoureux sera mis en place et ceci pour 3 objectifs :



Nous vous présentons ci-après les modes de tri ainsi que les محتوا



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Produits



HUILES NOIRES



CARBURANTS USAGÉS



LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT

Mode de tri



- Huiles noires usagées



- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Toute autre substance solide ou liquide



- L'essence
- Le gasoil
- Le fuel
- Le kérosène



- L'AD blue
- Le liquide de refroidissement
- Toute autre substance



- Le liquide de refroidissement



- Les huiles noires
- Le liquide de frein
- Toute autre substance solide ou liquide

Contenants compatibles





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CADER

Produits

Mode de tri

Contenants compatibles



DILUANTS DE PEINTURE



- Les diluants de peinture



- Toute autre substance liquide ou solide



LIQUIDES DE FREIN



- Le liquide de frein



- Toute autre substance liquide ou solide





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Produits



AÉROSOLS
(DANS BOUTEILLES DE GAZ ET Mousse EXPANSIVES)

Mode de tri



• Aérosols



- Mousse Polyuréthane
- Bouteilles de gaz
- Aérosols contenant des isocyanates
- Capsules de gaz pour airbag
- Bouteille de gaz de climatisation

Contenants compatibles



Produits



BATTERIES AU PLOMB

Mode de tri



• Batteries au plomb



- Batteries lithium
- Ferraille

Contenants compatibles





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Produits

Mode de tri

Contenants compatibles



**FILTRES À HUILE ET
CARBURANTS**



- Les filtres à huile
- Les filtre à carburant



- Les filtres à particules
- L'huile noire
- Les filtres à cabine de peinture



**MASTICS, COLLES,
PEINTURES**



- Les colles
- Les résines et les joints
- Les pots de peinture
- Les pots de vernis
- Les cônes de préparation
- Les tubes de mastic
- Le papier de marouflage
- Le matériel souillé issu de l'activité de réparation de carrosserie



- Les colles contenant de l'isocyanate
- Les aérosols





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Produits

Mode de tri

Contenants compatibles



FERRAILLES

- Les portières sans la garniture
- Les disques de frein
- Les plaquettes de frein (hors plaquette amiantée)
- Toutes pièces métalliques



- L'aluminium
- Le plastique



ALUMINIUM

- Les jantes en aluminium
- Les radiateurs en aluminium



- La petite et grosse ferraille





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Produits



POTS CATALYTIQUES

Mode de tri



- Les pots catalytiques



- La petite et grosse ferraille

Contenants compatibles





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Produits



Mode de tri



- Essuie-glaces
- Optiques
- Rétroviseurs
- Enjoliveurs
- Tapis de sol
- Polystyrène
- Matières plastiques
- Essuie main non souillés par les hydrocarbures



- Chiffon souillé
- Absorbant souillé
- Ferraille
- Emballages souillés
- Aérosols

Contenants compatibles





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

Produits

Mode de tri

Contenants compatibles



PARE-BRIS



- Les pare-brises
- Le verre



- Les pièces métalliques



PARE-CHOC



- Les pare-chocs en polypropylène
- Les passages de roue
- Les baies de pare-brise
- Les montants de pare-brise
- Les intérieurs de portière en plastique
- L'habillage des coffres



- Pas de renfort métallique
- Pas de fibre de verre
- Pas de plaque d'immatriculation
- Pas d'optiques





4.1.8 - LA FACTURATION

Baptiste RENOU, s'assurera de la bonne gestion administrative et comptable du marché avec notre équipe administrative. Pendant toute la durée du marché, il a également un rôle de gestionnaire, c'est-à-dire qu'elle suit financièrement le chantier et établit les facturations mensuelles.

Nous nous engageons à transmettre nos factures via le portail Chorus Portail.

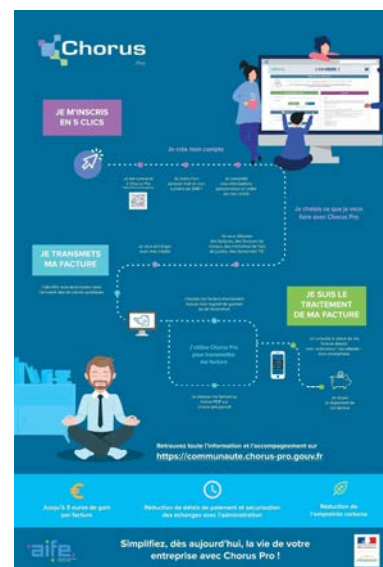
Pour ce faire elle sera assistée de :

- Florence LOICHET - Assistante d'exploitation
- Catherine BEILLON - Responsable Administrative
- Véronique HEDIN – Comptabilité Clients

4.1.9 - LE DOE

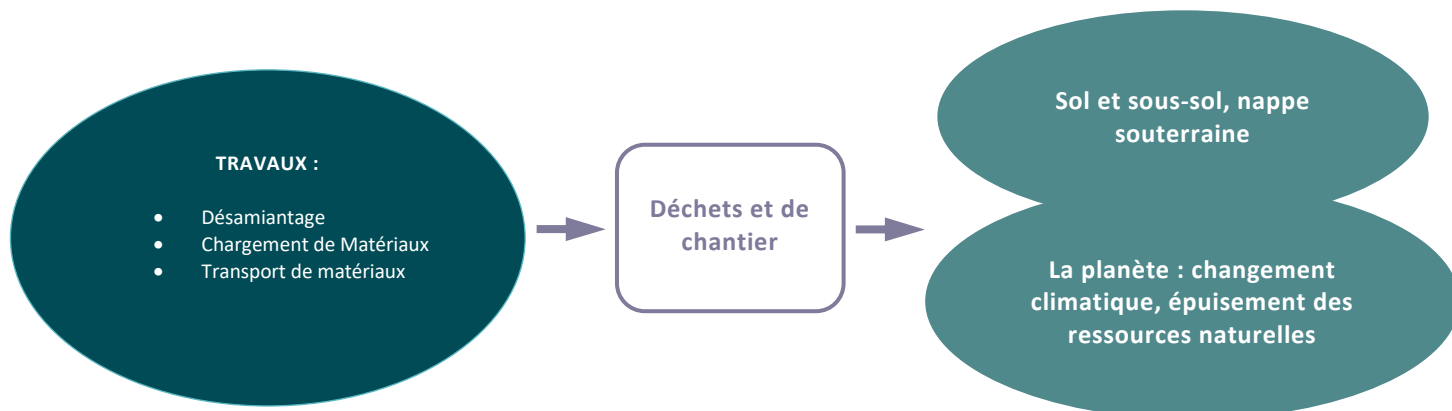
Le DOE vous sera fourni à chaque fin d'opération et comprendra les éléments suivants :

- La PRE et les éventuels additifs
- Le journal de chantier
- Le recueil des PV et analyses, consignations, etc.
- Les CAP des déchets
- Les BSDA et BSDI des différents déchets
- Les certificats d'élimination des déchets
- Le PV de réception et les levées de réserves





4.2 - SOGED : GESTION ET ÉLIMINATIONS DES DÉCHETS



La gestion des déchets constitue un enjeu environnemental de premier ordre, d'autant plus qu'elle a des retombées positives sur la sécurité du chantier et la qualité des conditions de travail.

Les axes de la bonne gestion des déchets du chantier sont :

- Réduire les déchets à la source
- Optimiser la collecte, le tri et le regroupement des déchets
- Valoriser au mieux les déchets de chantier en adéquation avec les filières locales existantes et s'assurer de la destination des déchets

Les déchets générés sur nos chantiers se répartissent en 3 grandes familles et font l'objet d'un tri dès le chantier :

- **Les Déchets Inertes**
- **Les Déchets Non Dangereux**
- **Les Déchets Dangereux**



Le tri et le recyclage ou élimination de ces déchets varient en fonction de leur nature, leur caractéristique et leur dangerosité.

Pour la collecte, le traitement et l'élimination des Déchets Dangereux, des Contrats Cadres sont signés entre TERSEN et des organismes agréés tels que CHIMIREC ou VEOLIA. Lors de la signature du contrat, une vérification de leur conformité est effectuée.

Enfin TERSEN, suit en permanence l'évolution de la législation relative à la gestion des déchets et connaît les différentes filières relatives aux Centres de Stockage des Déchets Ultimes (C.S.D.U.) ou à la valorisation/recyclage.

4.2.1 - MOYENS PROPOSES POUR MAÎTRISER LA GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER

Les dispositions préparatoires présentées ci-dessous récapitulent les mesures d'ordre général qui seront prises et les informations pour chaque déchet susceptible d'être généré. Celles-ci sont :

- La nature des matériaux
- La classification
- La méthode de tri
- Les quantités estimées
- La réutilisation sur site ou la filière d'élimination



DÉSIGNATIONS	DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE
Réduction de la production de déchets et recyclage	- Évacuation des déchets valorisables vers l'une des nombreuses plateformes de recyclage de matériaux dont dispose TERSEN - Seuls les déchets non-valorisables sont évacués vers des installations de stockage dédiées
Tri et stockage des déchets sur le chantier et les cantonnements	- Moyens nécessaires au tri définis préalablement (pelle mécanique pour les déchets volumineux et lourds, acheminement vers les aires de stockage, bennes, bacs munis de rétention) - Le personnel est sensibilisé et formé au tri des déchets pour éviter les erreurs de tri (réunions, livret d'accueil, affichage sur le chantier et dans les cantonnements)
Cas particulier des déchets générés lors d'interventions sur les engins	- Les entretiens des véhicules et des engins sont préférentiellement effectués à l'extérieur du site, au sein de nos ateliers qui sont organisés pour éliminer les déchets en accord avec la réglementation - En cas de panne, une intervention peut exceptionnellement avoir lieu sur site. Dans ce cas, l'ensemble des déchets produits par l'entretien sont évacués directement par les intervenants

4.2.2 - IDENTIFICATION ET DESTINATION DES DECHETS PRODUITS

Dans la présente opération, les principaux déchets à évacuer tels que définis dans les diagnostics déchets et leur destination prévisible sont listés dans le tableau suivant :

Type de déchets	Massification	Filière d'élimination	Type de traitement
DIB, ordures ménagère et assimilés	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	Stockage REP VEOLIA	Stockage
Objets encombrants	Transit et Tri ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	Stockage REP VEOLIA	Valorisation et Stockage
Déchets végétaux	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	VALORISOL	Recyclage
Déchet de chantier	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation Energétique
Bois	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	PAPREC	Recyclage
Gravats	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	TERSEN LOUVRES	Valorisation
Plâtre	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	PARIPLATRE	Recyclage
Ferraille	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	SPEED METAL	Recyclage
Cartons	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	PAPREC	Recyclage
DEEE	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	EKOLOGIK	Recyclage
Déchets d'Elément d'Ameublement	Transit et Tri ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	PAPREC	Recyclage
Article de bricolage/jardinage	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation Energétique
Déchets dangereux en mélange		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation

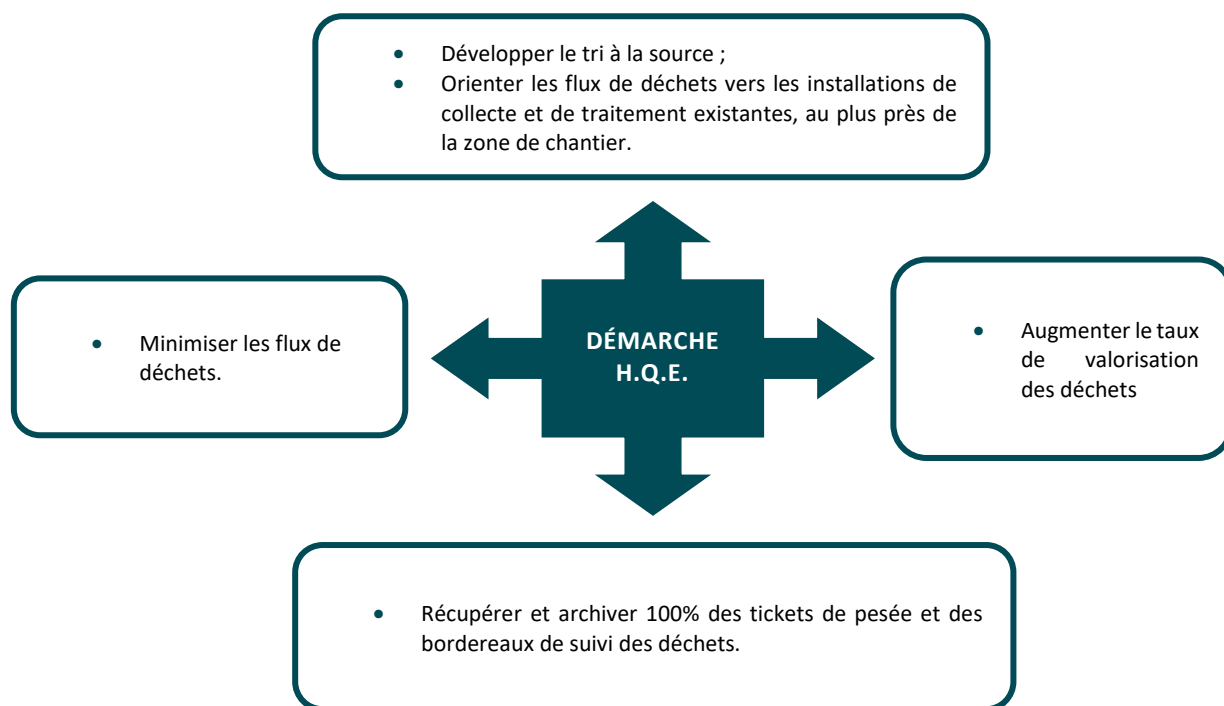


Acides, bases, solvants, solides pâteux, produits phytosanitaires, aérosols, carburants		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation
Déchets toxiques (mercure etc.)		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination
Emballage de déchets spéciaux		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation
DARSI et produits de laboratoires (molécule chimique, médicaments, etc.)		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation
Tubes Fluorescents		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation
Huile (vidange ou alimentaire)		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation
Amiante et Fibrociment		TERSEN ST MARTIN DU TERTRE	Stockage
Batteries		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation
Pneu de véhicules léger (auto, 2 roues, camionnette) sans jante	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation
Pneu de véhicules léger (auto, 2 roues, camionnette) avec jante	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation
Pneu poids lourd sans jante	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation
Pneu poids lourd avec jante	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation
Pneu véhicule agricole sans jante	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation
Pneu véhicule agricole avec jante	ECO-TRI TERSEN site de LOUVRES	REP VEOLIA	Valorisation
Bouteille de gaz/gaz hélium		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation
Cartouche de protoxyde d'azote		CHIMIREC	Tri-transit-Elimination et valorisation



4.2.3 - SUIVI DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conformément à notre démarche H.Q.E., nous nous engageons à respecter les objectifs suivants :



4.2.4 - SUIVI ET CONTRÔLES

SUIVI DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

PRÉPARATION

En phase préparatoire de chantier, pour chaque type de déchets, le conducteur de travaux définira au préalable sa destination. Ce-dernier organisera son chantier de manière à mettre à disposition des équipes et les moyens nécessaires à une bonne gestion des déchets : informations, protection individuelle, bennes, pelle mécanique, camions, aménagement des zones de chargement, plan de circulation...

TRI

En fonction de la nature des déchets, ils pourront être évacués directement ou stockés dans des endroits adaptés avant leur évacuation du chantier :

- Déchets inertes : les déchets seront chargés directement par des camions puis orientés vers une plateforme de recyclage.
- Déchets non dangereux : benne de récupération mise en place par nature de déchet.
- Déchets dangereux : fûts de collecte spéciaux (fûts étanches de 200 litres) mis en place.
- Déchets amiantés : dispositions conformes au plan de retrait validé.

Le tri des déchets sera facilité par la mise en place d'une signalétique adéquate au niveau des points de collecte.



SUIVI DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Nos équipes travaux privilégieront une évacuation immédiate des déblais de chantier pour éviter toute propagation de poussières dans le milieu environnant en cas de vent.

MOYENS DE TRANSPORT

Les DND et les DD seront évacués par des camions semis ou des Ampliroll de 7 à 30 m3 en fonction de la nature du déchet. Dans le cas de camions Ampliroll, ceux-ci viendront déposer une benne vide et repartiront avec une benne pleine. Le chargement des bennes se fera par des engins adaptés et prévus à cet effet. Un ouvrier vérifiera le bon déroulement du chargement de la benne, en s'assurant de la sécurité autour de celle-ci et des engins.

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE

Contrôle et suivi interne

Le conducteur de travaux met en place le suivi des déchets du chantier, prépare la mise en œuvre des dispositions du SOSED. Il fournit au chef de chantier les coordonnées des destinations des déchets et les documents nécessaires au suivi (fiches de suivi, bordereau, ...).

Au quotidien, le chef de chantier assure le suivi du tri et de l'évacuation des déchets. Les volumes évacués sont répertoriés par le chef de chantier en utilisant la fiche de suivi.

Les déchets dangereux feront systématiquement l'objet d'un bordereau de suivi des déchets dangereux (B.S.D.D.) et d'un bordereau de suivi des déchets amiantes (B.S.D.A.). Les fiches et les bordereaux sont remis chaque semaine au conducteur de travaux qui les intègre dans son classeur.

Le contrôle des destinations s'effectue grâce à une comparaison entre les fiches de suivi, les bordereaux, les bons de commandes, les bons de décharge et les factures. L'ensemble de ces documents est conservé par l'agence. Le conducteur de travaux doit avoir dans son classeur au moins une photocopie de ces documents.

En fin de chantier, un dossier avec les Bordereaux de Suivi sera remis au Maître d'œuvre. Ce dossier comprend :

- Les Bordereaux de Suivi des Déchets (bons de pesée) pour tous les déchets réglementés quel que soit leur quantité (DD, Amiante, ...) ;
- Les bons de pesées pour les autres catégories de déchets (DI, DND) ;

Un registre des déchets de chantier précise la nature, le volume et le tonnage, la date de transport et le type d'élimination (destruction ou valorisation).



4.2.5 - TRAÇABILITÉ TOTALE

Registre Numérique de Déchets, des Terres Excavées et Sédiments (RNDTS)

Dans le cadre de l'application de la directive cadre déchets révisés en 2018 et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire du 10 février 2020, la traçabilité des déchets se renforce et est étendue aux terres excavées et sédiments ayant ou non le statut de déchet. Cette traçabilité change aussi de format pour évoluer vers un support électronique.

Dans le détail, le **décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments** prévoit la création d'un « registre national des déchets » afin d'enregistrer par l'intermédiaire d'un téléservice :

Les données relatives aux déchets entrant et sortant des exploitants des installations d'incinération et de stockage de déchets non dangereux non inertes, ainsi que les installations effectuant une sortie du statut de déchets ;

Les données de traçabilité relatives aux déchets dangereux et déchets contaminés aux polluants organiques persistants (POP) transmises par les producteurs / traiters / transporteurs / courtiers / négociants.

La mise en œuvre du registre national des déchets est effective au 1er janvier 2022.

Par ailleurs, ce décret prévoit la mise en place d'un registre national des terres excavées et des sédiments, afin d'enregistrer, par l'intermédiaire d'un téléservice, les données relatives à la traçabilité des terres excavées et sédiments transmises par les personnes produisant ou traitant des terres excavées et sédiments, y compris les personnes effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments et les personnes exploitant une installation de transit ou de regroupement de terres excavées et sédiments.

Les informations transmises au registre national des déchets et au registre des terres excavées et sédiments sont les informations constituant les registres chronologiques, définies par l'**arrêté du 31 mai 2021**.

Enfin, concernant les déchets dangereux, un « système de gestion » dématérialisant le processus d'émission et de gestion des bordereaux de suivi de déchets (BSD) doit être créé. Ce système passe par l'application Trackdéchets (téléservice / échanges informatisés de données). Le délai de mise en œuvre théorique est fixé au 1er janvier 2022 pour cette dématérialisation des BSD.

Ainsi, le décret comprend trois obligations réglementaires impliquant une dématérialisation pour les acteurs :

la déclaration d'informations au registre national électronique des déchets pour tous les détenteurs, à l'exception des ménages, de déchets dangereux ou de déchets POP au sens de l'art R. 541-8 (les producteurs, les installations de traitement pour leurs flux entrants et sortants, les collecteurs, transporteurs, négociants, courtiers), ainsi que les installations de stockage et d'incinération de traitement de déchets non-dangereux non inertes, et les installations effectuant une sortie du statut de déchets ;

La déclaration d'informations au registre national électronique des terres excavées et sédiments par les personnes produisant ou traitant des terres excavées et sédiments y compris les personnes effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments et les personnes exploitant une installation de transit ou de regroupement de terres excavées et sédiments ;

L'utilisation du système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets pour les déchets dangereux et les déchets POP au sens de l'article R. 541-8. La transmission des données à ce système de gestion pour l'élaboration des bordereaux de suivi de déchets dangereux vaut transmission au registre national déchet (si les conditions de contenu et délai définis au code de l'environnement sont respectées).



Deux systèmes d'information nationaux permettront de s'acquitter de ces 3 obligations :

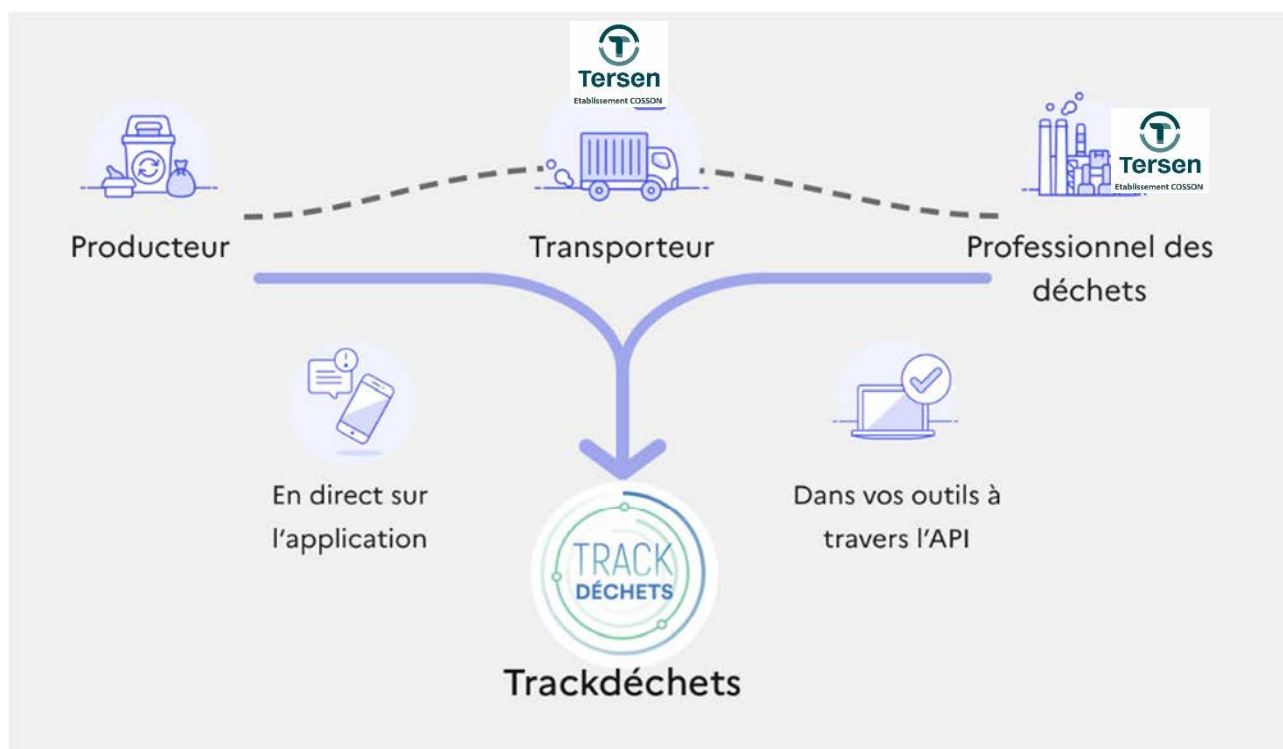
- Le registre national électronique des déchets, terres et sédiments, pour ce qui relève de la transmission des informations constitutives des registres chronologiques ;
- L'application Trackdéchets, pour ce qui relève de l'émission des bordereaux de suivi de déchets.

Le registre national est une unique base de données à laquelle seront transmises les informations constituant les registres chronologiques relatifs aux déchets et aux terres excavées et sédiments.

L'application Trackdéchets sera interconnectée au registre national et l'alimentera automatiquement, évitant aux personnes gérant des déchets dangereux d'avoir à déclarer des informations au registre national, en plus d'émettre des BSD.

Les données déclarées au titre des obligations réglementaires mentionnées ci-dessus seront ainsi toutes versées dans une unique base de données nationale.

Trackdéchets





MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la CARPF

NOTRE LOGICIEL DE SUIVI

Pour répondre à ces problématiques récurrentes et inhérentes au métier de gestionnaire de déchets, COLAS DIGITAL SOLUTIONS a développé une solution logicielle unique dénommée ZEPHYR.

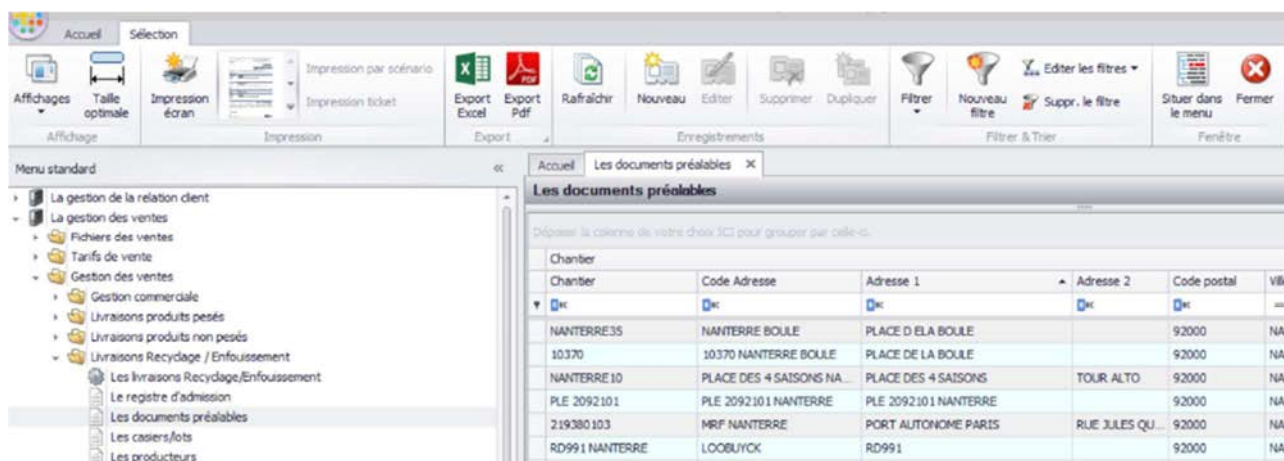


Ce progiciel permet la gestion des Demandes préalables, la gestion des réceptions.

GESTION DES DEMANDES PREALABLES

Notre solution logicielle permet la gestion des demandes préalables.

Chaque demande validée est enregistrée dans la base de données ZEPHYR avant les livraisons de déblais.



GESTION DES RECEPTIONS

Lorsque les contrôles qualité de réception ont été passés avec succès, un bon de d'acceptation dématérialisé est émis. Il permet de conserver la trace de l'apport. Ce bon reprend les informations suivantes :

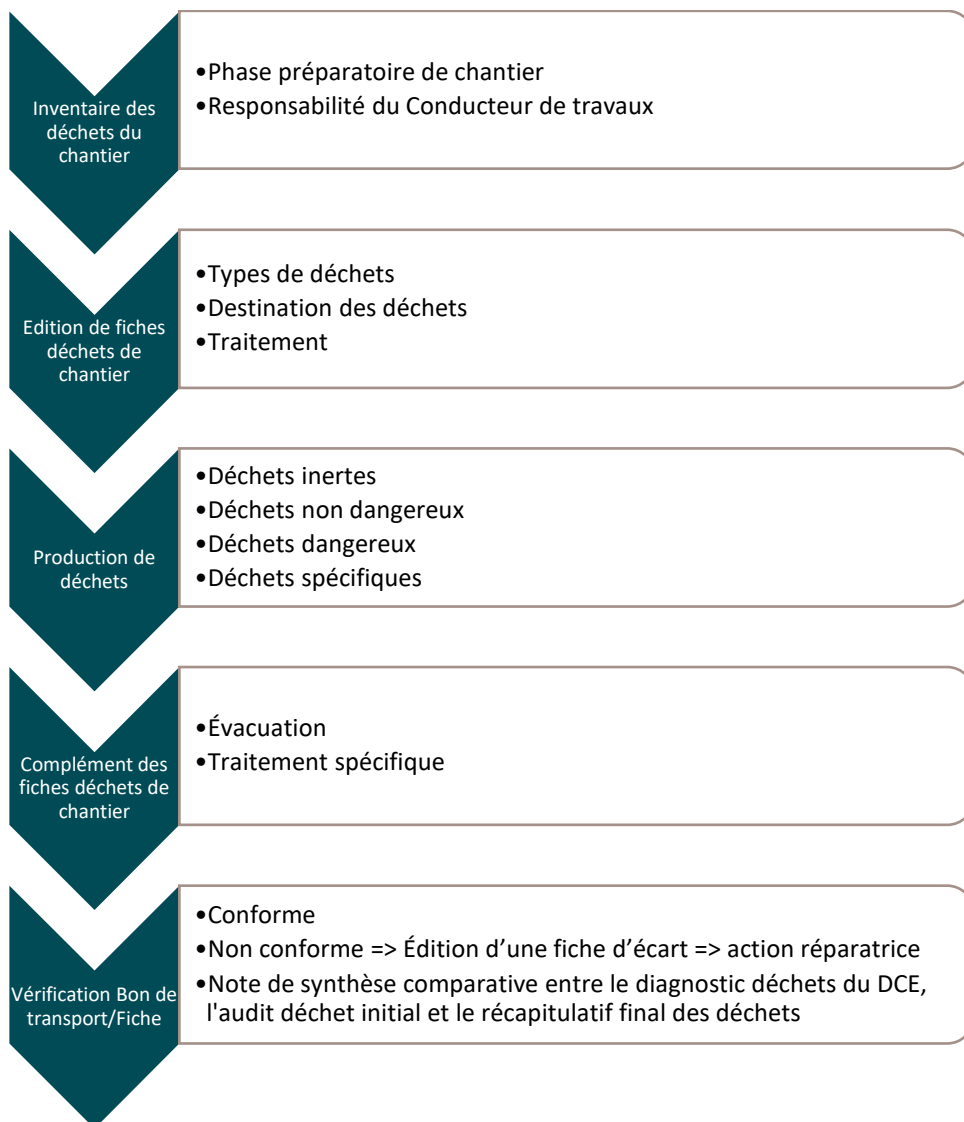
Maitre d'ouvrage producteur du déblais, nature du déblais, transporteur, date, lieu de stockage

EXPORT DES DONNEES

De la même façon que nous pouvons enregistrer les entrées de terres, nous pouvons enregistrer également les sorties de terres végétales ou de cailloux de béton. Chaque chargement fait l'objet de l'émission d'un bon



4.2.6 - MISE EN ŒUVRE DE NOTRE DEMARCHE QUALITE





4.3 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

4.3.1 - DÉMARCHE SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Étroitement associés à la démarche Qualité, nos engagements en matière de prévention de la santé et de la sécurité sont continuellement présents au cœur de nos chantiers.

Le respect des exigences réglementaires et l'évaluation des risques auxquels notre personnel peut être soumis au cours d'un chantier sont systématiquement pris en compte au moment de la préparation du chantier. Cela permet ainsi de définir les mesures préventives nécessaires afin de garantir une sécurité optimale de notre personnel.

Ces actions sont complétées sur le terrain par des séances de sensibilisation animées par l'encadrement (du chef de chantier au chef d'Établissement), au cours desquelles les consignes générales de sécurité et les bonnes pratiques sont rappelées (« flashs sécurité » pour l'analyse des accidents ou presque accidents, « starter » en chaque début de semaine sur les chantiers, « safety week »).

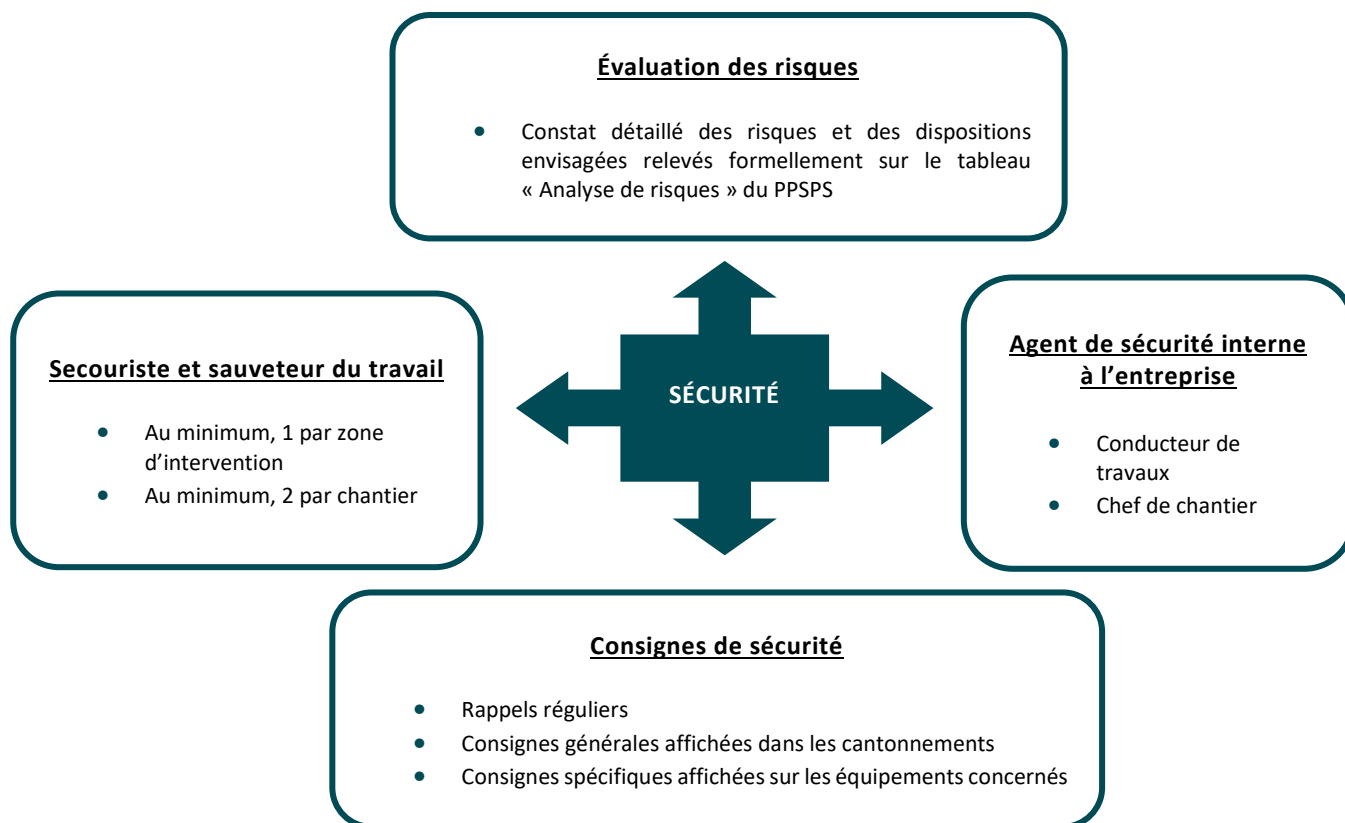
Des audits internes annuels sont effectués ainsi que des audits réguliers de chantiers. Ils permettent d'échanger sur les bonnes pratiques et d'identifier les meilleures pistes d'amélioration en termes de sécurité.

Notre politique Prévention, Hygiène, Sécurité et Sécurité au travail repose sur le référentiel BS OHSAS 18001 Version 2007 et se définit par :

- La sécurité du produit pour le Maître d'Ouvrage ;
- La prise en compte de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail pour le personnel et les fournisseurs et l'environnement du lieu d'exécution ;
- Le respect des exigences réglementaires et autres exigences pertinentes pouvant s'appliquer et la prise en compte du principe de précaution ;
- La préservation de l'intégrité physique de chacun ;
- Un engagement d'amélioration continue des conditions de sécurité dans notre travail ;
- La valorisation des actions qui concourent à l'amélioration de notre prévention et de notre maîtrise des risques.



4.3.2 - ORGANISATION GÉNÉRALE





4.3.3 - CONSIGNES DE PREMIER SECOURS



Départ incendie

- Faire évacuer le personnel exposé au feu.
- Prévenir les POMPIERS (faire le 18) en précisant l'importance du sinistre et le lieu exact (tous nos véhicules et personnels encadrant sont équipés de téléphones)
- En attendant l'intervention des pompiers, commencer à attaquer l'incendie à la base avec eaux ou extincteurs appropriés, en éloignant si cela est possible les matériaux combustibles : huiles, graisses, carburants etc.
- Localisation des extincteurs :
 - Dans la zone de cantonnement : 1 extincteur par zone
 - Au poste de travail : 1 extincteur par machine et point chaud



Accident grave

- Voir consignes (affichette « appel en cas d'accident »).
- Si vous êtes témoin d'un accident, prévenir immédiatement le chef d'équipe et le secouriste pour porter assistance au blessé. Mettre en sécurité la zone où s'est produit l'accident pour éviter l'aggravation ou la survenue d'un autre accident. Le secouriste, ou à défaut le chef d'équipe détermine si le blessé est déplaçable et s'il peut être transporté dans un centre de secours. Si l'état du blessé ne permet pas de le transporter vers un centre de secours, il appellera (ou fera appeler) : *Le SAMU (15) ou les pompiers (18)*
- En attendant l'arrivée des secours (le secouriste ou à défaut) une tierce personne devra rester au côté du blessé.



Accident bénin

- Prévenir le secouriste, une trousse de secours se trouve à la disposition dans les bungalows chantier ou à défaut dans le véhicule du chef d'équipe.
- Remplir le carnet de soins, qui permet d'établir une déclaration d'accident du travail, en cas de complications, le blessé gardant tous ses droits.

4.3.4 - DESCRIPTION DES DÉMARCHES SÉCURITAIRES PROPRES AUX TRAVAUX RÉALISÉS

Démarches

La démarche sécuritaire du groupe COLAS consiste à assurer la sécurité et la santé des travailleurs en mettant en œuvre les principes généraux de la prévention :

- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme ;
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- Remplacer ce qui est dangereux par moins dangereux ;
- Planifier la prévention ;
- Privilégier les protections collectives ;
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.



Évaluation des risques

- Chaque chantier fait l'objet d'un PPSPS où les risques sont évalués.
- Chaque chantier est étudié et la sécurité est adaptée.
- Face à chaque situation/activité, des moyens de prévention sont mis en place

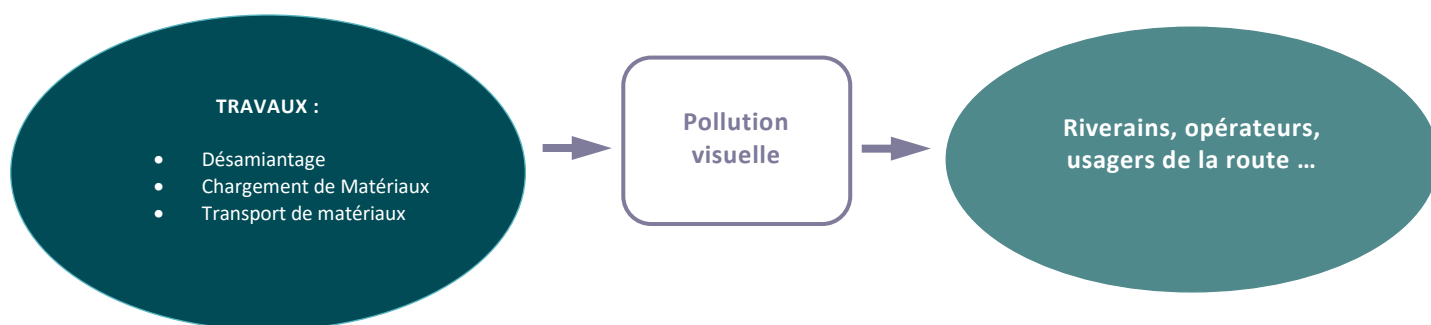
4.3.5 - ANALYSE DE RISQUES

L'analyse des risques est "ouverte" dès l'étude de prix réalisée par le chargé d'études. Elle est complétée et détaillée dès l'obtention du marché, sur quatre thèmes principaux, par le Conducteur de travaux :

1. Le milieu d'intervention
2. Les méthodes envisagées
3. Le type de matériaux à traiter
4. Les moyens humains nécessaires et les moyens humains appropriés

4.4 - GESTION DES NUISANCES

4.4.1 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES ZONES EN TRAVAUX



Un chantier est le reflet du travail du groupement. En ce sens, il se doit d'être propre et organisé.

Les sources de nuisance visuelle

Les facteurs qui vont affecter la propreté visuelle du chantier sont :

- Les boues amenées par la circulation des camions et des utilitaires du personnel cadre ;
- Un stockage des déchets non organisé ;
- La conduite à l'intérieur du chantier ;
- La pollution de l'air ;
- Des engins sales, non entretenus.



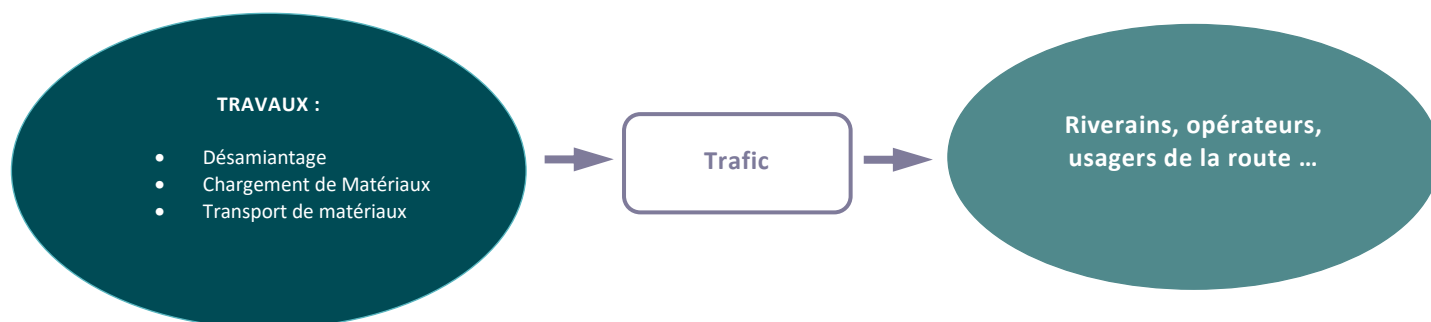
Moyens de prévention

Désignations	Dispositions / Moyens Mis en Œuvre
Maîtrise des zones en travaux et aux abords	• Les clôtures mises en place seront neuves. Elles seront entretenues pendant toute la durée du chantier, les espaces libérés seront dégagés de tout dépôt sauvage • Le chantier sera nettoyé quotidiennement (rangement, balayage, arrosage) lors des phases les plus contraignantes • Les zones de stockage de matériaux seront définies et positionnées de façon judicieuse afin de limiter les pollutions visuelles. • Nettoyage des salissures des chaussées aux abords du chantier par mise en place d'une balayeuse aspiratrice quelle que soit la fréquence de passage exigée par la MOA ou MOE • Tous les engins et utilitaires feront l'objet d'un nettoyage extérieur hebdomadaire
Maîtrise des salissures des cantonnements et des rejets d'effluents domestiques	• Nettoyage quotidien des cantonnements • Affichage des bonnes pratiques

Contrôle

Le chef de chantier, ainsi que responsable QSE du chantier auront la charge de faire appliquer ces mesures. Une fois par semaine, ils devront vérifier l'état des barrières mises en place, la propreté aux abords du chantier, l'état extérieur de leurs véhicules et des engins, et le bon stockage des déchets et produits dangereux. Ils rendront note de leurs observations au conducteur de travaux.

4.4.2 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES CIRCULATIONS



Les nuisances que nous allons aborder dans ce chapitre sont liées essentiellement aux risques de gêne occasionnées par le trafic aux riverains et usagers de la route. Les nuisances que nous avons identifiées sont principalement :

- Salissures des chaussées aux abords de notre chantier : nuisent à la sécurité, dégradent l'image du chantier et salissent les véhicules ;
- Perturbation de la circulation des véhicules et piétons (occasionnée par les transports de nos matériaux, par les restrictions de circulation et balisages de chantier) : crée des bouchons et nuit à la sécurité des piétons



Il est primordial que notre chantier provoque le moins de gêne possible. C'est pourquoi une attention toute particulière est apportée à la définition et la mise en œuvre de mesures permettant de limiter au maximum cette gêne.

Rôle de l'Homme trafic

Nous mettrons en place un « homme trafic » pour la gestion des accès, il sera chargé de :

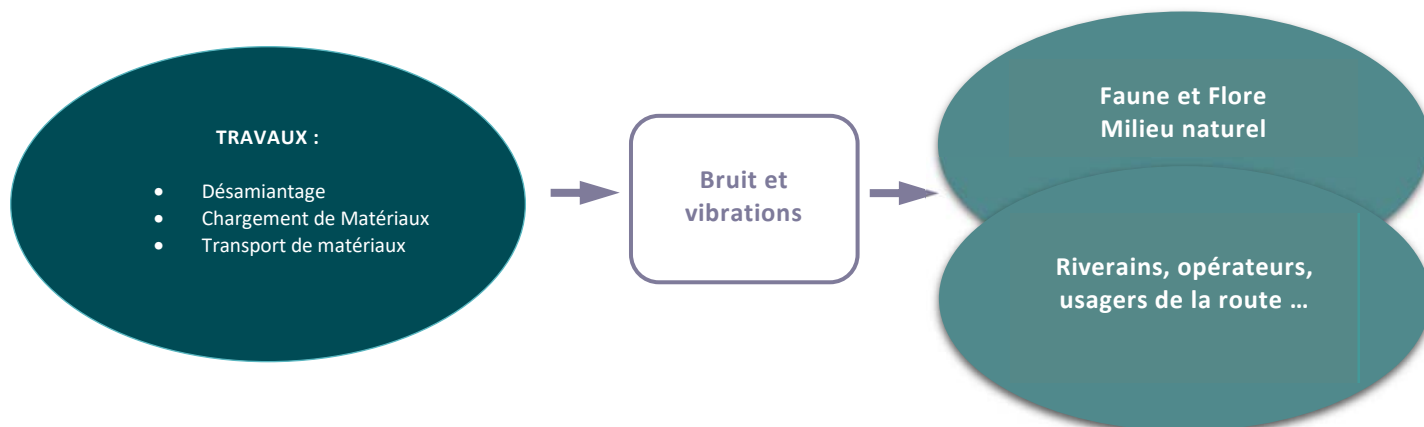
- Tenir un registre des entrées et sorties
- Avoir en sa possession la liste de tous les fournisseurs susceptibles d'accéder au chantier
- Chaque matin un point sera fait avec le chef de chantier sur les livraisons prévues
- Être en permanence en contact avec le chef de chantier par talkie-walkie

Les moyens proposés pour limiter les nuisances liées au trafic

Désignations	Dispositions / Moyens Mis en Œuvre
Balisage et accès aux riverains	• Balisage du chantier (Signalisation, Barrières) • Respect des horaires de chantier (travail de nuit et jours fériés interdits sauf contraintes impératives de planning en accord avec la législation du travail (dérogation)) • Itinéraires et horaires d'approvisionnement définis afin de limiter le flux de véhicules • Stockage des déchets et emballages légers dans des contenants adaptés et régulièrement évacués pour empêcher leur envol
Maîtrise des salissures des abords du chantier	• Désignation d'un compagnon qui aura pour mission le contrôle quotidien (tous les soirs avant la débauche), la collecte des éventuels emballages et déchets présents sur le chantier • Intervention d'une balayeuse dès que l'état de la chaussée aux abords du chantier le justifiera
Limitation de la gêne à la circulation occasionnée par notre chantier	• La circulation des engins de chantier sera interdite en dehors de la zone en travaux. La vitesse du matériel devant emprunter les voies de circulation publiques sera limitée. • La signalisation existante sera maintenue le plus possible et complétée par une signalisation temporaire spécifique au chantier ; réalisation d'un plan de circulation et/ou de déviation si nécessaire • Un ouvrier à pied (« Homme trafic ») sera chargé de diriger les manœuvres des engins de chantier et des véhicules de transport. • Les livraisons et évacuations de fournitures de chantier seront effectuées aux horaires compatibles avec le trafic observé sur place • L'homme trafic sera chargé de diriger les manœuvres des engins de chantier et des véhicules de transport • Une signalétique spécifique affichant les accès pour les livraisons sur le chantier et pour les zones de stockage sera mise en place • Un plan d'accès au chantier et aux zones de livraison et de stockage sera délivré aux fournisseurs et sous-traitants • Un planning de livraison sera mis en place pour coordonner les livraisons et prévenir les risques d'encombrement des voies



4.4.3 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES NUISANCES SONORES



Origine des nuisances sonores

Les principales nuisances acoustiques sont induites par :

- Les engins de démolition et leurs accessoires
- Les chargeuses
- Les camions
- Les utilitaires du personnel encadrant
- Les chargements des bennes de déchets
- L'évacuation des bennes AMPLIROLL par les camions
- Les chutes de matériaux

Moyens proposés pour limiter les émissions sonores

Pour les riverains, l'impact sonore est relativement important lors des phases de travaux à proximité en limites de propriétés.

Désignations	Dispositions / Moyens Mis en Œuvre
Organisation de chantier	• Respect du niveau de bruit produit par le chantier de 70dB en niveau moyen sur une durée de 15min et 90dB en niveau moyen sur une minute durant les jours ouvrables pour la période habituelle de déroulement de chantier qui exclue les horaires avant 07h et après 19h30 (donc respect des dispositions de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 ainsi que les exigences réglementaires locales relatives à la lutte contre le bruit) • Choix d'implantation des équipements fixes bruyants sur les sites de travaux, éloignée des zones de sensibilité acoustique (groupe électrogène, etc.) • Le chargement des camions est optimisé pour limiter les rotations de camions • La puissance des engins est adaptée aux tâches à accomplir et de puissance suffisante pour optimiser le régime moteur • Engins équipés d'alarmes de recul le « cri du lynx », ayant une portée moins importante mais une intensité suffisante à proximité de l'engin afin d'assurer la sécurité du personnel • Utilisation de talkie-walkie pour communiquer avec les conducteurs d'engins afin d'éviter les cris et sifflements • Respect des limitations de vitesse de circulation du matériel empruntant les voies publiques et privées amenant au chantier



Désignations	Dispositions / Moyens Mis en Œuvre
Utilisation d'engins silencieux	• Arrêt des moteurs imposé pour les engins et camions inactifs (ralentis supérieurs à 3 minutes) • Respect des critères de la charte chantier faibles nuisances en ce qui concernent les critères et les limites liées aux nuisances acoustiques • Utilisation de matériels et d'engins de chantier récents, entretenus régulièrement, en conformité avec la réglementation (présence du marquage CE). La vérification s'effectue par le chef de chantier (identifiables par une plaque indiquant le niveau puissance acoustique garanti par le fabricant) • Tout engin présent sur le chantier aura un niveau sonore inférieur ou égal à 100dB (puissance acoustique) • Une attention particulière sera apportée aux éventuels engins de location • Dans l'ordre seront préférés les matériels hydrauliques, électriques puis pneumatiques • L'utilisation d'équipements insonorisés obligatoire (les PV de contrôle technique des engins seront maintenus à la disposition de la maîtrise d'ouvrage) • Utilisation d'engins silencieux • Utilisation d'avertisseur sonore « cri du lynx » • A la problématique des nuisances sonores du chantier (via des « starters » hygiène sécurité environnement et des visites ponctuelles HSE avec compte-rendu)
Sensibilisation du personnel	• Aux moyens à mettre en œuvre pour chaque opération pour réduire les bruits • A la prévention (port de bouchons d'oreille) • Obligation de conduite apaisée • Interdiction des à-coups et conduite « nerveuse » • Respect des limitations de vitesse • Arrêt des moteurs des engins après 3 minutes de ralenti

Moyens de contrôle et de suivi

- Les carnets d'entretien et les certificats de conformité des engins
- Nos matériels, engins et camions, font l'objet de contrôles réguliers, par nos ateliers situés au sein de nos agences, mais aussi par des organismes extérieurs lorsque cela est nécessaire
- Respecter les heures d'ouverture de chantier qui auront été notifiées. Aucun trouble ne devra être apporté au voisinage en dehors de ces heures. Toute dérogation devra faire l'objet d'un accord spécifique du Maître d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage
- Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores indiqués dans les réglementations générales du Code du Travail concernant les chantiers de travaux.

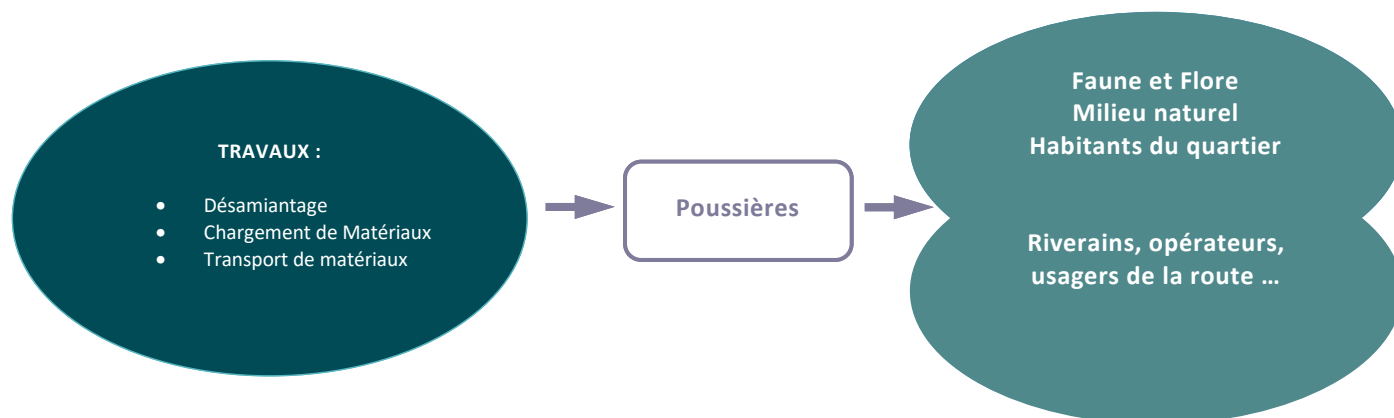
En cas de dépassement

- Arrêt immédiat de la tâche générant le dépassement
- Contrôle du matériel (carnets d'entretien et les certificats de conformité des engins)
- Échange du matériel le jour même
- Changement de méthodologie



4.4.4 - MOYENS POUR LA MAITRISE DES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les émissions de poussières sur un chantier de déconstruction proviennent de très nombreuses sources. Nos équipes sont sensibilisées à la lutte contre les émissions de poussières lors de la réalisation de nos travaux.



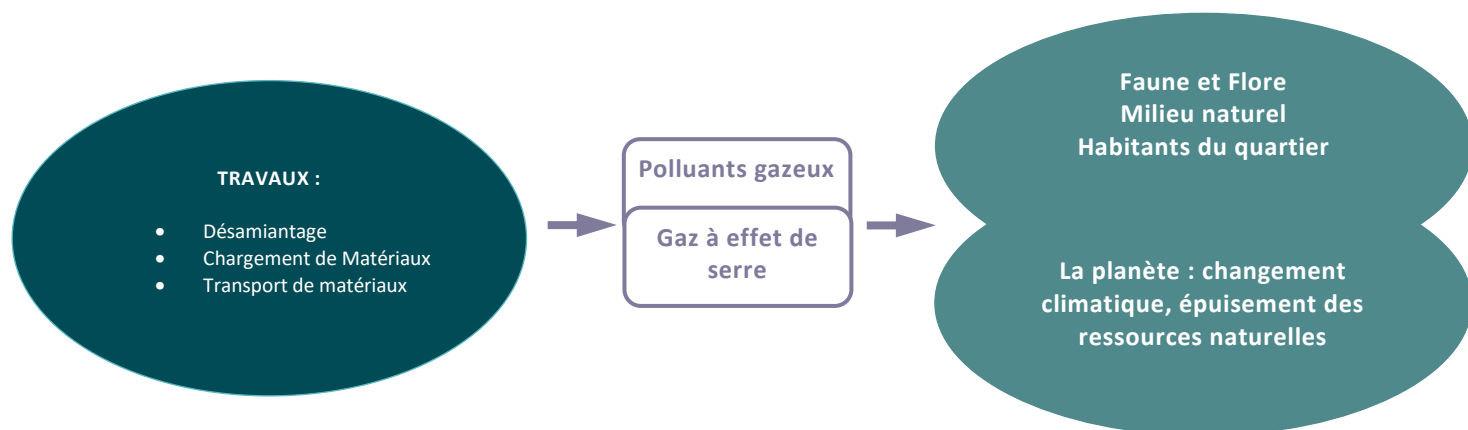
Moyens proposés pour limiter les émissions de poussières

Différentes mesures sont mises en place afin de limiter les émissions de poussières. La façon la plus efficace de maîtriser ces émissions est de supprimer la voie de transfert des poussières en les plaquant au sol par l'aspersion d'eau, ce qui limite leur formation et évite leur propagation lors du déplacement d'engins, même lourds.

Désignations	Dispositifs mis en œuvre
Pour les travaux de démolition	• Limitation des travaux à risque d'émissions de poussières par vents forts • Sensibilisation de nos équipes à la lutte contre les émissions de poussières lors de la réalisation des travaux • Nos équipes sont munies de pulvérisateur d'eau afin de supprimer les émissions de poussières lors des découpes à la tronçonneuse (phase curage) • Nos pelles sont équipées d'un système de brumisation embarqué, diffusant de l'eau au niveau de l'outil à l'aide d'une rampe d'arrosage avec buse fixée en bout de flèche • Mise en place en phase d'abattage et de chargement d'un système de brumisation complémentaire au sol (Turbo-RAM ou manœuvre équipé d'une lance incendie)
Lors des déplacements	• Bâchage des camions dès leur chargement dans et autour du chantier • Formation et sensibilisation des conducteurs de camion et d'engins à la conduite apaisée moins propice au soulèvement de poussières • La vitesse aux abords du chantier est limitée à 30 km/h



4.4.5 - MOYENS POUR LA MAÎTRISE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR



Les polluants susceptibles d'être émis (composés organiques volatils, CO₂, CO et NO_x) proviennent essentiellement de la combustion de carburant des matériels suivants :

- Engins de chantier et camions ;
- Groupes électrogènes et compresseurs ;
- Petits outillages (tronçonneuse par exemple) ;
- Autres véhicules (Camionnettes et véhicules légers) ;

Toute étude visant à limiter les émissions de polluants dans l'air ne peut se réduire aux émissions générées sur le chantier, elle serait trop restrictive.

Moyens proposés pour limiter les émissions de polluants dans l'air

Désignations	Dispositions / Moyens Mis en Œuvre
Limitation des gaz d'échappement	• Notre parc matériel est conforme aux spécifications européennes (conformes à la norme euro5) régulièrement entretenu et contrôlé afin de garantir un bon état de fonctionnement • Pour nos engins et camions les plus récents, nous utilisons le produit Ad-Blue, un agent réducteur ajouté au carburant et qui permet la transformation des émissions des oxydes d'azote (NO_x) en azote et en eau. Par ailleurs, il est prouvé que les poids lourds équipés de la technologie « Réduction Catalytique Sélective » associée à AdBlue consomment moins de gazole • Nos chauffeurs ont reçu une formation à l'éco conduite afin de les sensibiliser aux avantages d'une conduite plus souple afin de réduire la consommation de carburant et les rejets • Les camions ont leur vitesse bridée à 82 Km/h. Une réduction de 8 Km/h permet une diminution de 4% des rejets de gaz à effet de serre ; • La vitesse aux abords du chantier est limitée à 30 km/h • Les chargements des camions sont optimisés afin de maîtriser le nombre d'aller-retour • Entretien régulier des engins afin de réduire les risques de fumée noire qui pollue fortement l'air
Limitation des autres émissions polluantes (solvant, odeur, fumées)	• Bâchage systématique de tous les camions arrivant sur chantier • Le brûlage sur chantier est strictement interdit. On procède au tri et à la revalorisation des matériaux



MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE N°25COLDTV01/Collecte et traitement des dépôts sauvages sur une partie du territoire de la
CARPF

Dispositions de contrôle

Le chef de chantier ou le conducteur de travaux sera responsable de la bonne application des dispositions. Le responsable de la conduite économe analyse les consommations de gasoil des agences d'île de France Normandie et réalise des audits de conduite.